

WALHAIN

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Mai 2013

Rapport - Partie III : **OBJECTIFS**



TABLE DES MATIERES

Introduction.....	4
Présentation de l'équipe de conception	5
Synthèse de l'analyse de la situation existante, des atouts et des faiblesses	6
Défis et objectifs.....	15

DÉFI N° I. : EN 2025, WALHAIN POSSÉDERA UNE AGRICULTURE PROCHE DE SES CITOYENS	15
---	-----------

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

16

DÉFI N° II. : EN 2025, WALHAIN AURA ÉRIGÉ LA PROXIMITÉ EN ATOUT SOCIAL	18
---	-----------

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

18

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

19

DÉFI N° III. : EN 2025, WALHAIN SE SERA ADAPTÉ AUX MUTATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIÉTALES ACTUELLES	21
--	-----------

Objectif n° III.1. : Répondre aux besoins en logement pour toutes les générations.....

22

Objectif n° III.2. : Accompagner les personnes âgées, chez elles ou dans des centres d'accueil

22

Objectif n° III.3. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

23

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

23

DEFI N° IV. : EN 2025, WALHAIN AURA ÉRIGÉ LA PROXIMITÉ EN ATOUT ÉCONOMIQUE	24
---	-----------

Objectif n° IV.1. : Organiser les conditions d'une mixité des activités

24

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune.....

25

DEFI N° V. : EN 2025, WALHAIN AURA FAVORISÉ UNE MOBILITÉ DURABLE	26
---	-----------

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

27

Objectif n° V.2. : Maîtriser la mobilité - gérer la vitesse et la fréquence des automobiles et éviter le trafic de transit.....

27

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce.....

27

DEFI N° VI. : EN 2025, WALHAIN AURA GÉRÉ SON ENVIRONNEMENT ET SES RESSOURCES NATURELLES.....	29
---	-----------

Objectif n° VI.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie.....

29

Objectif n° VI.2. : Maintenir l'agriculture, la développer, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

29

Objectif n° VI.3. : Créer de la richesse propre à la commune.....

29

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré.....

30

<i>Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis</i>	<i>30</i>
<i>Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface</i>	<i>31</i>
DÉFI N° VII. : EN 2025, WALHAIN AURA VALORISÉ SON PATRIMOINE	32
<i>Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique</i>	<i>32</i>
<i>Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales</i>	<i>33</i>
Pistes d'actions.....	34

INTRODUCTION

La commune de Walhain a souhaité se doter d'un outil de réflexion à caractère opérationnel sous la forme d'un programme communal de développement rural (PCDR).

Le PCDR est « *un ensemble coordonné d'actions de développement et d'aménagement entreprises ou conduites en milieu rural par l'Autorité communale, en y associant effectivement la population, en vue de revitaliser, de restaurer ou d'assainir une commune, dans le respect de ses caractéristiques propres, de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants au point de vue économique, social et culturel* »¹.

Il est l'occasion d'un large débat entre les acteurs du développement local autour de questions importantes telles que :

quelles sont les qualités et faiblesses intrinsèques de l'entité ?

comment rencontrer les besoins de tous les habitants ?

comment assurer un développement endogène durable ?

comment gérer qualitativement le cadre de vie ?

L'élaboration du PCDR a débuté en février 2011 par une information dans chaque village. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) a ensuite été mise sur pied et s'est attelée à déterminer des objectifs généraux de développement et de gestion ainsi qu'à définir des actions qui devraient être entreprises dans les anciennes communes.

Le présent rapport expose la troisième partie de l'étude, qui consiste en des propositions de défis, déclinés en objectifs et en pistes d'action de concrétisation. Il s'agira, à terme, de la vision stratégique que la commune et la CLDR souhaiteront donner au PCDR pour les 10 années à venir. La vision stratégique est importante car elle permet de dégager un cadre politique, au sens premier du terme.

L'élaboration de cette stratégie, de ces défis, repose entièrement sur les parties précédentes de l'étude, à savoir le rapport socio-économique et les premiers résultats de la participation de la CLDR et de la population (rencontres citoyennes de début 2011 et début 2012). L'analyse de ces éléments permet la mise en évidence d'une part des atouts et des faiblesses de l'entité et d'autre part des préoccupations des habitants.

L'auteur de programme propose donc, ci-après, son interprétation des résultats des parties précédentes tout en gardant à l'esprit une approche transversale visant à déterminer les grandes lignes d'évolution de la commune, de démontrer leur cohérence, et d'assurer leur développement durable.

Les thématiques des défis du PCDR abordent les domaines de l'environnement, l'économie et le tourisme, la culture et la vie associative, le social, l'emploi et l'aménagement du territoire (l'habitat, les équipements, le patrimoine, les espaces publics).

En préambule, nous proposons un bref rappel des conclusions du rapport socio-économique.

¹ Décret du 6 juin 1991, relatif au développement rural et son arrêté d'application.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DE CONCEPTION

La présente étude a été confiée à JNC AWP (JNC Agence Wallonne du Paysage), qui est le département wallon de la JNC International s.a., bureau d'études actif depuis 1968 dans le domaine de l'aménagement de l'espace.

L'équipe qui travaille sur cette mission est composée comme suit :

Direction :

Philippe PIETERS, Architecte, Urbaniste et Conseiller en Mobilité

Équipe scientifique :

Julie FRÈRE, Géographe et géomaticienne

Aurélien LECLERCQ, Licenciée en architecture du paysage, Conseillère en environnement et en mobilité

Gaëtan JULEMONT, Architecte et Urbaniste

Mélanie VESTERS, Bio-ingénieur en aménagement du territoire et urbaniste

Equipe administrative :

Cristelle WŁODARSKI, Paysagiste, Assistante de Direction

SYNTHESE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE, DES ATOUTS ET DES FAIBLESSES

Une localisation et une desserte excellentes...

La commune de Walhain a une position centrale en Brabant Wallon et en Belgique, elle est traversée par la E411 et la N4 et est située à proximité de la ligne Ottignies-Gembloux. Elle se situe dans l'aire d'attraction de pôles principaux et secondaires et à proximité de « l'agrobiopôle » de Gembloux et du campus de LLN. Tous les villages de l'entité sont attractifs, on y constate une augmentation constante de la population ces dernières années. Les villageois pointent cependant un réel manque d'infrastructures pour la mobilité douce.

...qui engendrent différentes pressions au sein de la commune.

De par sa proximité à Bruxelles et sa localisation entre la N4 et la E411, de nombreux travailleurs de la capitale viennent habiter à Walhain et réalisent chaque jour des trajets pendulaires vers la capitale. Ce phénomène de « périphérisation » favorise une augmentation de la pression foncière, qui est générale au Brabant Wallon. De ce fait, on peut observer une fuite des jeunes ménages vers des zones moins chères. Ce mouvement de périphérisation favorise également l'évolution vers une mono-fonctionnalité des villages (le résidentiel) puisque les habitants ne travaillent pas dans la commune. Les paysages bucoliques de la commune sont également mis à mal par ces axes de transport, et le trafic est de plus en plus dense sur les routes dans la commune. On observe également du trafic de transit, une fréquence importante de véhicules, du bruit, et un développement urbanistique chaotique le long de la N4. Les walhinois sont très attachés au caractère rural de la commune (au niveau paysager mais également social) et aimeraient le préserver, tout en augmentant le nombre de logements pour permettre aux jeunes de rester vivre sur la commune. Ils trouvent également important de pouvoir maîtriser l'urbanisation (étalement des villages) et de se prémunir d'une forme d'anonymat social.

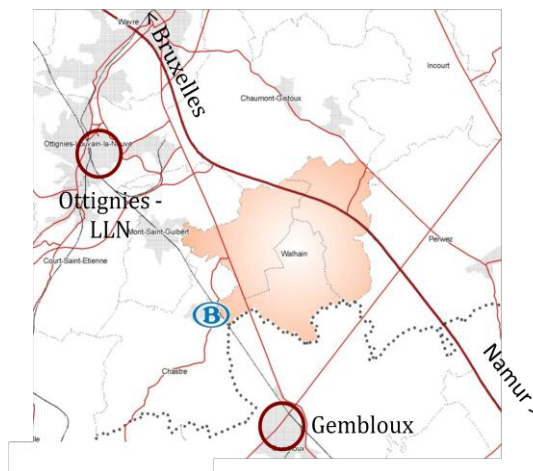


Figure 1: Carte de localisation générale de Walhain

Un haut potentiel agricole...

La commune de Walhain possède en effet un sol d'excellente qualité et un relief assez plat, qui lui confèrent une très bonne aptitude agricole. Le Plan de Secteur a été bien pensé puisqu'il est tout à fait cohérent avec les caractéristiques du terrain. Malgré une tendance actuelle à la densification du territoire, la commune de Walhain reste très peu urbanisée. La population remarque un fossé qui se creuse entre la population agricole et les autres habitants de la commune, et qu'ils aimeraient combler.



Figure 2: Carte de terres agricoles et des terres urbanisées (à gauche), et paysage walhinois (à droite)

... mais également des risques environnementaux

Les vastes étendues agricoles interrompent le réseau écologique qui n'est à la base pas très développé (peu de zones boisées par exemple), et se fait progressivement envahir par des espèces invasives. Il n'existe par ailleurs pas de statut de protection pour le patrimoine naturel. Les habitants de la commune se sentent concernés par la perte de la biodiversité au niveau communal. Une grande problématique de la commune est l'eau : d'une part, les risques d'inondation et de coulées de boues sont élevés et importants aux yeux des walhinois, et d'autre part les eaux de surface sont de très faible qualité et les nappes phréatiques sont facilement accessibles par les produits percolant. Les citoyens sont sensibles au manque de propreté des ruisseaux communaux.

Un patrimoine intéressant...

Le patrimoine naturel et bâti est remarquable : il existe plusieurs zones d'intérêt paysager reconnues, la morphologie ancienne des villages encore bien lisible, le bâti est en bon état et la commune possède un riche patrimoine architectural (fermes, presbytères, maisons d'habitations...). Ces caractéristiques et la forte présence de l'agriculture, confèrent à la commune une identité rurale forte.

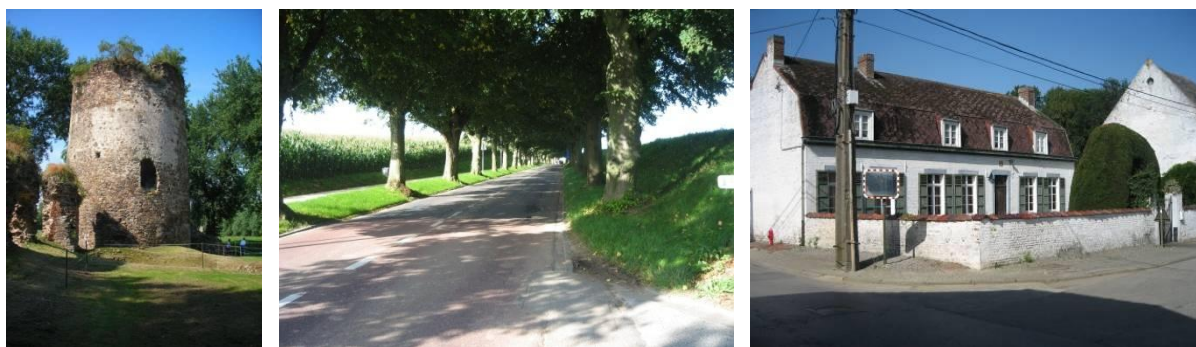


Figure 3: Eléments divers du patrimoine walhinois

... dont la cohérence est mise à mal...

La production architecturale récente ignore généralement les typologies traditionnelles, et la pression démographique pousse à une urbanisation linéaire dans le prolongement des villages, contrastant avec la morphologie ancienne des villages. Par ailleurs, les infrastructures routières marquent très fort le territoire et les paysages, et l'image urbanistique est très chaotique le long de la N4.



Figure 4: Nouvelles constructions (à gauche) et image chaotique le long des axes de communication (à droite)

...mais dont la commune se soucie.

La prochaine approbation du Schéma de Structure Communal par le collège permettra normalement une régulation de l'urbanisation et de la densification afin de préserver les caractéristiques rurales de la commune.

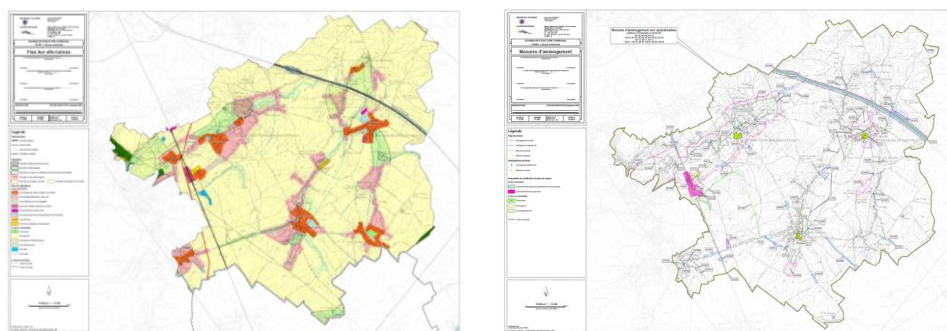


Figure 5: Plan des affectations et mesures d'aménagement du SSC

Une vie culturelle développée...

La commune de Walhain possède plusieurs petits pôles culturels (centre culturel, bibliothèques, école de musique...) et de nombreuses commissions, clubs et associations actives dans divers domaines (musique, nature, environnement, art, éducation, sport, jeunesse,...). Quelques lieux de rencontre existent dans les villages, ainsi qu'un Office du Tourisme (qui cependant peu mis en valeur). L'héritage culturel et historique est intéressant et des manifestations récurrentes sont organisées, les mettant parfois en valeur (ex : Jyva'Zik au pied du vieux château). La population remarque néanmoins une certaine faiblesse dans la communication et la visibilité de ce qui se fait dans les divers domaines d'activité (ce sont surtout les personnes qui s'impliquent dans les commissions qui sont au courant des initiatives, c'est moins vrai pour le « citoyen lambda »).



Figure 6: Jyva'Zik, Office du Tourisme et centre géographique de la Belgique, quelques éléments attractifs de la commune de Walhain

... mais une vie sociale délaissée.

Il existe en effet plusieurs places publiques au sein de la commune, mais elles sont peu polarisatrices et ne possèdent pas de réelle fonction sociale. Il existe également très peu de commerces de proximité et d'établissements horeca, donc peu d'emploi local. Une évolution est perceptible vers une « commune dortoir ». Les comités sont très actifs dans la commune, et les walhinois ressentent fortement ce manque de lieux de rassemblement. De même, il semble possible d'exploiter l'attractivité touristique de la commune (site du vieux château, centre géographique de la Belgique...), mais il n'existe que très peu d'hébergement sur le territoire, ce qui ne favorise pas le développement touristique de la commune, et l'activité qu'il pourrait y apporter (à ce sujet, la population est divisée : certains estiment que c'est une évolution sociétale inévitable et qu'il convient d'en capter les avantages, d'autres n'y sont pas favorables car ils redoutent des effets pervers du développement touristique de la commune). Finalement, on remarque une forte dépendance à la voiture, et le manque d'aménagement des traversées d'agglomération, qui sont actuellement dangereuses pour les usagers faibles (peu de trottoirs, vitesse élevée...).

Cette synthèse très rapide est étoffée dans le tableau ci-dessous qui reprend les atouts, faiblesses, opportunités et menaces que la commune possède/subit sur différents thèmes :

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Contexte général				
Localisation	Excellente situation au centre de la Wallonie et de la Belgique. À un quart d’heure d’Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre et Gembloux, à moins de 30 minutes de Namur et à environ 40 minutes de Charleroi et Bruxelles. Traversée par l’E411. Proche des aéroports de Bruxelles et de Charleroi (BSCA).	Quartiers isolés à cause de l’E411 et de la N4 : Perbais, Nil-Pierreux, Alvaux et Libersart.	Tirer davantage profit de cette localisation très avantageuse.	Trop de succès dans le contexte de la péri-urbanisation de Bruxelles/Brabant wallon.
Caractéristiques générales	Commune au passé riche, surtout d’un point de vue patrimonial. Image rurale attractive. Quatre noyaux villageois (Walhain-centre, Nil-Abbesse, Perbais et Saint-Lambert). Chaque cœur villageois a une identité et une histoire propres. Administration communale avec moyens humains et matériels importants. Budget communal en équilibre.	Urbanisation en ruban.	Possibilité de réussir un développement équilibré (social, économique, environnemental et culturel). Territoire et structure urbanistique capables d’absorber une densification.	Fermeture des guichets de la gare de Chastre. Capacité à gérer l’évolution démographique (équipements publics notamment et accessibilité.
Structure physique				
Relief	Le relief n’est pas un obstacle aux activités humaines.	Paysages peu variés.		
Hydrographie	Important réseau de cours d’eau dont la plupart prennent leur source sur le territoire communal. Plans d’eau.	Quelques zones inondables. Eaux de surface de faible qualité	Mise en œuvre de la politique d’assainissement des eaux.	Les crues du Nil menacent régulièrement le bâti riverain.
Géologie et hydrogéologie		Nappe phréatique facilement accessible par polluants percolants	Extensions des carrières de sable (sur Tourinnes et Chaumont-	Extensions des carrières de sable (sur Tourinnes et Chaumont-

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
			Gistoux).	Gistoux).
Climat		Faible rugosité du sol Zone froide de la Hesbaye	Localisation et forme d'urbanisation propice à usage raisonné de l'énergie (utilisation rationnelle, énergies vertes).	
Pédologie/ aptitude des sols	Sols d'excellente qualité, notamment pour l'exploitation agricole. Peu de risque d'érosion.			
Structure naturelle				
Maillage écologique	Quelques sites intéressants : fond de vallée à Alvaux, berges des ruisseaux, espaces verts le long de l'autoroute, ... Nombreuses initiatives en matière d'environnement. Urbanisation linéaire peu interrompue par les espaces agricoles. Un site de grand intérêt biologique.	Absence de réseau structuré (pas de haie ...). Peu de zone reconnue et/ou protégée. Qualité médiocre des eaux de surface. Pollutions sonores (E411 et N4).	Développement du fauchage tardif. Trame écologique à mettre en place.	Appauvrissement de la biodiversité. Non-respect des permis d'environnement. Remblais des zones humides. Pollution des ruisseaux. Espèces invasives.
Caractéristiques paysagères et territoriales				
Structure paysagère	Ruisseaux créant quelques paysages intéressants. Plusieurs zones d'intérêt paysager. Couronnes des villages. Repères bâtis de qualité. Périmètres ADESA.	Uniformité des paysages. Peu de relief. Autoroute fort présente.	Paysages à valoriser (notamment fond de vallée). Circuits « sites verts et de fond de vallée », notamment autour du Nil.	Développement de l'urbanisation « coupant » certaines vues intéressantes. Emprise de l'autoroute.
Occupation du sol	Territoire relativement peu urbanisé. Existence de vastes zones agricoles (+ fermes).	Très peu de zones boisées et vertes. Réduction de la surface agricole sur les 20 dernières années.	Réussir un développement avec usage parcimonieux du sol. N4 : Axe routier fort fréquenté → potentiel socio-économique.	Extension de la carrière. Pression démographique entraînant de nombreuses demandes pour des lotissements

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Adéquation des surfaces agricoles et de l'aptitude des sols à la culture. Multitude de cours d'eau parcourant le territoire communal. Peu de liaison bâtie entre villages. Nombreux équipements communautaires et sportifs (surtout à Tourinnes).	Peu de commerces de proximité. Peu d'activités économiques. Développement linéaire de l'habitat le long des voiries.		avec constructions « 4 façades » → Urbanisation consommatrice d'espace. Confinement dans un binôme agriculture-résidence.
Époques d'implantation du bâti	Structure historique encore « lisible ». Bâti en bon état. Pas de quartier dégradé.	Hiérarchie de la structure spatiale peu marquée.	Développement de l'urbanisation reste maîtrisable.	Pression simultanée du Brabant wallon et de Bruxelles.
Typologie et patrimoine architectural	Patrimoine important et réparti de manière homogène dans les villages, hameaux et aux croisements.	Production récente qui ignore souvent typologies traditionnelles. Image urbanistique chaotique le long de la N4.	Éléments patrimoniaux à valoriser. Sensibilisation de la population locale.	Non-respect des permis d'urbanisme. Application de documents obsolètes (PCA de Nil). Pas de ligne de conduite urbanistique officielle pour les nouvelles constructions.
Propriétés publiques et potentiel foncier	Beaucoup de propriétés publiques. Potentiel foncier important dans les zones urbanisables.	Très peu de propriétés publiques valorisables en zone urbanisable.	Développer une stratégie foncière au niveau communal.	Spéculation foncière du secteur privé qui mettrait à mal la stratégie de développement local.
Voies de communication	Hiérarchie cohérente du réseau routier. Accès autoroutier (E411). Axes directs vers pôles urbains proches. Peu de problèmes de congestion. Peu de « points noirs » de la	Certains axes en mauvais état. Peu de trottoirs. Signalétique et signalisation améliorables. Vitesses excessives à certains endroits.	Traversées d'agglomération à recomposer. Candidature au Plan Wallonie cyclable. Aménager les trottoirs pour les usagers faibles. Élaborer une stratégie de gestion	Augmentation du trafic des poids lourds. Utilisation des voiries traversant la commune par des usagers de l'autoroute (trafic parasite). Développement du parking de dissuasion « sauvage » à la sortie

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	circulation. Proximité gare/arrêt de Chastre. 4 lignes régulières de bus. Travaux d'aménagements récents sur la N4.		des différents types de stationnement. Plan provincial de Mobilité	de l'autoroute.
Espaces publics	Sobriété des places principales. Grands espaces disponibles. Espaces publics aux fonctions très variées. Rénovation de certains espaces publics	Places publiques peu polarisatrices Très peu de mobilier urbain. Très peu d'éclairage public d'ambiance. Pas de place à Tourinnes.	Composer le pourtour de certaines places. Conférer aux places des vocations complémentaires. Existence de nombreux espaces (de type place) libres de construction. À aménager.	Pas de fonctions sociales des places → commune faite de villages dotoirs.
Égouttage et assainissement	Réseau d'égout complet et cohérent. Elaboration du PASH.	Rejets directs dans les cours d'eau. Encore peu d'habitations raccordées ou avec système d'épuration conforme.	Révision du PASH. Amélioration qualité eaux de surfaces.	Difficultés de régler les situations transitoires. Contrôle de l'effectivité des épurations individuelles.
Transport eau, électricité, gaz	Réseaux complets en eau et électricité.	Réseau de distribution du gaz naturel uniquement sur Nil.	Développement du recours aux énergies plus respectueuses de l'environnement (gaz naturel, solaire, éolien,...).	Canalisation de transport de gaz.
Traitement déchets	Succès du parc à conteneurs. Récolte plastiques agricoles.	Dépôts clandestins (pneus,...).		
Contexte socio-économique				
Démographie	Population en hausse. Capacité et offre en équipements publics (crèches, écoles, infrastructures sportives,...).	Vieillesse de la population. Augmentation nombre de ménages. Pas de logements accessibles pour bas revenus. Les jeunes quittent la commune (raisons financières).	Adaptation de l'offre en logements à l'évolution des besoins.	Capacité des équipements publics. Population élitiste.

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Socio-économie	Bonne santé des entreprises. Emploi indépendant en hausse. Revenus moyens assez élevés. Nombre de personnes à « revenu d'intégration social » très bas. Succès des équipements scolaires Traversée de la commune par la N4. Disponibilité et proximité zone d'activités économiques, notamment le long de la N4. Proximité des pôles d'enseignements (universités, écoles supérieures, ...).	Peu de commerces de base ou de proximité sauf à Nil-Abbesse et à Walhain-centre, à St-Lambert. Nombre d'agriculteurs en baisse. Pas de zone d'activités économiques. L'offre ne suit pas la demande en matière de logements sociaux et moyens.	Ménager des espaces pour l'artisanat (projet dans le SSC).	Perte de reconnaissance sociale de l'activité agricole. Augmentation du prix des logements et départ des jeunes par manque de moyens financiers. Commune dortoir.
Services et commerces locaux	Ecole maternelle et primaire dans les principaux villages. Présence de crèches et maison de repos Principaux commerces dans certains villages. N4 = axe commercial. Secteur horeca présent.	Disparition des commerces de proximité.	SSC pour le développement économique et la redynamisation des villages.	Evolution vers des villages-dortoirs (pas de mixité des fonctions)
Développement culturel, sportif et touristique	Petits pôles culturels. Nombreux lieux de rencontres et de réunions dans les villages. Organisation de manifestations récurrentes. Nombreuses commissions (sport, jeunesse...) Nombreuses associations et club sportif.	Peu d'hébergement touristique.	Mise en valeur de l'office du tourisme. Développement du tourisme rural (création de gîtes, ...). « Exploitation » du patrimoine et du « centre géographique de la Belgique ».	

	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Hall omnisports			
Documents planification, développement et gestion				
Documents régionaux et supra-communaux	SDER: deux Eurocorridors, proximité pôles. Schéma cyclable : actions programmées. Concrétisation du PICM Adhésion au contrat de rivière Dyle-Gette.		Etre associé au développement des pôles. Opportunités d'options complémentaires avec SSC de Perwez, Gembloux et Chastre. Plan provincial de mobilité	
Documents communaux	Plan triennal des travaux. Approbation provisoire du SSC.		Coordonner les actions « Agenda 21 local » Logements accessibles financièrement (cf. programme triennal du logement).	
Situation juridique				
Zonage du plan de secteur	Cohérence par rapport activités et développements depuis 1980. De l'espace disponible en zone urbanisable et des Zones d'Aménagement communal concerté (4). Sites archéologiques (tumuli). Périmètres d'intérêt paysager.	Peu des zones forestières, de par cet d'espaces verts et d'espaces boisés. Urbanisation diffuse (en ruban).	Affinage des options du plan (SSC).	Création d'une zone d'extraction.
Autres périmètres juridiques	Remembrements. 4 monuments, 1 site et 1 entité paysagère classés. Bon état sanitaire de la majorité des arbres et haies remarquables. Pas de site à réaménager.	Conception obsolète du PCA de Nil inappropriée au lieu. Lotissements « standards ».	Poursuite des remembrements de Walhain et Corroy. Abrogation des PCA de Nil proposée dans le SSC Mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables.	Coût d'entretien de certains monuments et sites.

DEFIS ET OBJECTIFS

PREALABLE

Une attente globale de la CLDR est de diminuer l'impact environnemental (emprunte écologique, bilan carbone, etc.) de la collectivité locale, à tous les niveaux possibles. Cet objectif suppose donc de réduire les impacts négatifs au maximum, mais également d'augmenter les impacts positifs.

Par ailleurs, un des objectifs du PCDR de Walhain est de maîtriser le développement des villages, objectif sur lequel veille le Schéma de Structure Communal (adopté en février 2012). Ce schéma, qui a permis l'affinage du Plan de Secteur sur la commune de Walhain, a par exemple précisé la densité des zones d'habitat à caractère rural : il prône une densification des cœurs de villages, a déterminé des zones d'habitat à ouverture paysagère afin de limiter l'extension des villages en bandes le long des voiries, etc. Les objectifs du PCDR rejoignent en partie ceux du schéma de structure : favoriser une mobilité durable, gérer les ressources naturelles, valoriser le patrimoine, conserver le caractère rural, etc. Le SSC propose par ailleurs une série de mesures d'aménagement qui sont reprises dans les pistes d'action (voir page 34 et suivantes).

Pour rappel, la commune de Walhain a entrepris depuis début 2010 une démarche d'Agenda 21 local, dont le but est d'améliorer la situation du territoire communal en réduisant les nuisances et en préservant les ressources disponibles. Le PCDR entre tout à fait dans cette démarche : lors de la création des fiches-projet (partie IV du PCDR), un point défini en quoi le projet s'inscrit dans une démarche A21L.



DÉFI N°1 : EN 2025, WALHAIN POSSÉDERA UNE AGRICULTURE PROCHE DE SES CITOYENS

L'agriculture est un secteur de haute importance à Walhain : 53 agriculteurs sont domiciliés dans la commune, exploitant ensemble quelque 2.434 hectares, soit plus de 80 % du territoire. En 2009, au niveau des productions végétales, les céréales occupaient environ la moitié de la superficie exploitée, les cultures industrielles occupent environ 20 %, et les prairies +/- 12 % du territoire agricole. L'agriculture fait partie intégrante du caractère rural de la commune : les walhinois insistent, dans leur définition de la ruralité, sur l'importance de champs, de prairies et d'animaux dans les paysages. Le rapport socio-économique, le schéma de structure et la concertation avec la CLDR ont par ailleurs montré que l'aspect rural de la commune est une de ses caractéristiques déterminantes. La ruralité prend une grande place dans le cœur des walhinois, qui aimeraient la conserver et craignent que la commune, sous une pression due à la proximité de Bruxelles, ne prenne pas cette direction dans les années à venir.

Or, un fossé est en train de se creuser entre l'agriculture et la fonction résidentielle, entre les agriculteurs et les habitants des villages. En effet, les attentes de la société à l'égard de l'agriculture changent et s'élargissent : en plus de la simple production, on ajoute des exigences de qualité, de sécurité alimentaire, de préservation du patrimoine naturel, etc. Les petites et plus grosses exploitations agricoles ont parfois du mal à tenir la route : comme dans toute la Wallonie, le nombre d'exploitations agricoles diminue depuis des années. Un défi pour Walhain sera donc de préserver son agriculture et de soutenir sa diversification afin de conserver son aspect rural.

Ce défi se décline en 1 objectif et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

II.1. Analyse des caractéristiques environnementales de la commune

II.2. Analyse des caractéristiques paysagères et territoriales

II.3.3 Economie et emploi

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 1.1. : favoriser la création de valeur ajoutée au niveau des exploitations agricoles ainsi qu'au niveau des entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles

Objectif prioritaire 1.2. : améliorer la valorisation des productions agricoles en encourageant leur transformation en Région wallonne (développer le secteur agro-alimentaire et valoriser les produits, coproduits et sous-produits)

Objectif prioritaire 2.1. : encourager la complémentarité de l'agriculture/sylviculture avec l'environnement

Objectif prioritaire 2.2. : préserver et développer les zones à haute valeur naturelle

Objectif prioritaire 2.3. : enrayer le déclin de la biodiversité

Objectif prioritaire 3.2. : Amélioration du cadre de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de Structure Communal

IV.1. Conserver le caractère rural

IV.2. Satisfaire les besoins

IV.3.1 Valoriser le bâti, les espaces publics et les sites d'intérêt touristique

IV.5.2 Organiser les conditions d'une mixité acceptable des activités

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Afin d'éviter que le fossé entre les agriculteurs et la population, entre l'agriculture et la fonction résidentielle, ne s'agrandisse, et dans le but de le combler, il est important de soutenir l'agriculture et de la développer.

L'objectif vise à soutenir la production locale, par exemple via la création de labels locaux, la facilitation de la vente en circuits courts, la fourniture alimentaire des écoles en produits locaux, les aides aux agriculteurs, etc. La qualité de la production et son caractère naturel (voire biologique) permettra une facilitation de son écoulement sur le marché local, une meilleure protection des eaux de surface, développera le cadre bucolique, et permettra une meilleure appréciation de la part des habitants de la commune etc.

En plus de ce soutien, le but est de développer l'agriculture en sensibilisant les agriculteurs locaux et les incitant par exemple à diversifier leurs revenus et activités : gîtes à la ferme, séjours et activités à la ferme (golfermier,...), tables d'hôtes, visites d'écoles, etc. Le tourisme rural passe en effet par le séjour à la ferme et permet d'exploiter le potentiel communal de manière originale : vente de productions (et transformation) locales, promenades par les chemins de remembrement, les cœurs de villages et les sites historiques,...

La troisième partie de l'objectif est d'améliorer les contacts entre l'agriculture et la population, via par exemple une meilleure connaissance des conditions des agriculteurs, de leur travail, etc. La production et transformation locale avec vente en circuit court permettrait également d'améliorer les liens entre la population et les agriculteurs.

Cet objectif fait également partie du défi n° VI « Gérer son environnement et ses ressources naturelles », puisque l'agriculture a un rôle à jouer dans la préservation du milieu, de la biodiversité, des ressources en terre et en eau, etc.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'initiatives de diversification (vente directe, hébergements, tables d'hôtes,...)

Objectif n° 1.2. : Maitriser le développement des villages (?)



DÉFI N° II. : EN 2025, WALHAIN AURA ÉRIGÉ LA PROXIMITÉ EN ATOUT SOCIAL

Actuellement, le caractère rural ne se définit plus uniquement à partir de l'utilisation du sol et donc de l'agriculture. En effet, le développement de la mobilité permet à des populations de plus en plus diversifiées de cohabiter dans nos campagnes : les ruraux gagnent majoritairement leur vie dans des emplois relevant des secteurs secondaires et tertiaires, plus ou moins loin de leur lieu de vie. L'aspect social, qui était induit par la vie en communautés rurales par le passé, devient une variable déterminante dans la définition de la ruralité.

L'entité de Walhain possède plusieurs petits pôles de développement de la culture et de nombreuses associations et clubs sportifs qui proposent diverses activités culturelles et/ou permettant des rencontres entre les habitants de l'entité. Des manifestations récurrentes ont lieu, telles que le festival Jyva'Zyk, les kermesses ou le Grand Feu. Des comités des fêtes sont présents dans les quatre principaux villages et organisent également des activités. Globalement les villages principaux disposent donc d'un lieu de rencontres. Néanmoins, certains villages comme Perbais ou Lérinnes en sont dépourvus.

On note cependant un manque de proximité entre les habitants lié à un manque de lieux de rencontres informelles et quotidiennes, telles que des petits commerces de proximité, des places, etc. Walhain a donc décidé de remédier à ce manque, au niveau villageois et communal.

Ce défi mise sur la capacité des walhinois à renforcer la convivialité entre les habitants d'un village et entre les différents villages de l'entité. Il se décline en 2 objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

II.3.4 Les services et commerces locaux

II.3.5 Développement culturel, sportif et touristique

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 3.2. : Amélioration du cadre de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de Structure Communal

IV.1. Conserver le caractère rural

IV.2.1. Préserver la qualité du cadre de vie

IV.3.1 Valoriser le bâti, les espaces publics et les sites d'intérêt touristique

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Au niveau paysager, la présence de champs, vastes étendues dégagées, est une composante principale du cadre bucolique pour les walhinois, mais la présence d'animaux, de prairies, de haies et d'espaces boisés est une caractéristique essentielle car elle donne une dynamique à l'environnement et contraste avec les

champs, parfois ressentis comme vides et désancrés. Afin de conserver le cadre bucolique et la qualité de vie dans la commune, il est donc essentiel de soutenir l'agriculture dans sa diversité, et de mettre en valeur le cadre bucolique, par exemple via des randonnées rurales, etc.

Au niveau du bâti, le patrimoine bâti, sa typologie et l'organisation des rues sont liés au plaisir et à l'imagerie de la campagne. Les matériaux, couleurs et formes traditionnels, l'organisation des cœurs de villages sont des éléments que cet objectif vise à sauvegarder et à respecter. Il s'agit donc par exemple de ne pas surdévelopper l'habitat, de garder des cœurs de villages relativement compacts, etc. Il est alors par exemple possible de mettre en place des règlements de bâtisse et une gestion de l'urbanisation. Car actuellement, les nouvelles productions architecturales ignorent les typologies traditionnelles, et la pression démographique pousse à une urbanisation linéaire. De même, avec le développement des transports et la construction des infrastructures routières, Walhain s'est vu marqué au niveau territorial et paysager, et le développement le long de ces infrastructures et assez chaotique.

Le Schéma de Structure Communal mis en place par la commune de Walhain possède également ces objectifs et permettra une meilleure cohérence territoriale pour l'avenir : recentrage de l'urbanisation, zones d'habitat à ouverture paysagère, périmètres d'intérêt paysager, etc. Cependant, l'adoption d'un ~~règlement communal d'urbanisme (RCU)~~ ou d'un outil similaire ne peut que favoriser cet objectif.

Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie est par ailleurs un objectif qui répond également au défi n°VI « Gérer son environnement et ses ressources naturelles ».

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être évalué par la mise en place d'un RCU, et ensuite grâce à un registre des permis délivrés conformes au RCU (sans dérogation). L'élaboration d'un PCDN et sa mise en œuvre permettent également de mesurer le degré de concrétisation de cet objectif.

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Comme énoncé ci-dessus, Walhain possède une vie associative assez développée et une panoplie d'activités organisées au long de l'année. Cependant, pour un participant occasionnel ou un touriste, il n'est pas forcément évident de savoir quand et où se déroulent ces événements. Il pourrait donc être intéressant de créer des liens et échanges entre ces associations et activités et de mentionner leurs activités en un site commun.

Pour créer ou renforcer la convivialité et la solidarité au sein des villages, il est en fait nécessaire d'aménager des lieux permettant les rencontres informelles et quotidiennes, comme des commerces locaux, des places, des bancs publics, des bus de proximité, des plaines de jeux, etc. Ces aménagements peuvent être très simples mais augmenteront les occasions de discussions entre habitants d'un même village, mais également d'un village différent.

Car la commune de Walhain est assez marquée entre autre par la fusion des communes, et on peut remarquer que les habitants s'identifient généralement à leur village plutôt qu'à la commune. Un décroisement est possible, entre autre via la facilitation des liens entre ces villages : aménagement de liaisons sûres entre les villages pour les usagers lents, amélioration du transport collectif au sein de la commune, décentralisation de services, soutien à l'organisation d'événements communaux,...

Favoriser la mixité des fonctions permettrait également de renforcer les contacts entre walhinois et de créer/renforcer une identité communale : avec l'apparition de commerces, activités et emplois dans la commune, elle sera complète et permettra aux habitants de combler leurs besoins à proximité.

Cet objectif se retrouve aussi dans le défi n°III « S'adapter aux mutations démographiques et sociétales », puisqu'il concerne également l'aménagement de lieux de rencontres intergénérationnelles.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être mesuré via le nombre d'aménagements contribuant au développement de la convivialité, au nombre d'activités organisées par les différentes associations et

clubs (et leur annonces en un site commun), ou via enquête auprès de la population sur le sentiment d'appartenance et les échanges avec les autres villages.



DÉFI N° III. : EN 2025, WALHAIN SE SERA ADAPTÉ AUX MUTATIONS DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIÉTALES ACTUELLES

La poussée des prix de l'immobilier dans l'aire métropolitaine de Bruxelles, et plus particulièrement en Brabant wallon, n'a pas épargné la commune de Walhain. Comme dans tous les endroits où une pression foncière s'exerce, cette réalité a pour effet le départ forcé de certains ménages vers des communes où les valeurs immobilières sont plus accessibles. L'analyse de la situation existante renseigne en effet que la répartition de la population dans la commune de Walhain est semblable à celle du Brabant Wallon : la population est en constante augmentation, mais les jeunes de 20 à 29 ans sont moins représentés que les autres tranches d'âges, et la population vieillit (voir tableau ci-dessous).

Tranches d'âge	1981	2001
0 - 19 ans	27,15 % (soit 1.157)	27,07 % (soit 1.540)
20 - 29 ans	13,71 % (soit 584)	11,87 % (soit 675)
30 - 39 ans	15,14 % (soit 645)	15,31 % (soit 871)
40 - 49 ans	11,62 % (soit 495)	16,09 % (soit 915)
50 - 59 ans	12,30 % (soit 524)	11,71 % (soit 666)
60 - 74 ans	14,13 % (soit 602)	11,76% (soit 669)
75 ans et +	5,96 % (soit 254)	6,19 % (soit 352)
Total	4.261 personnes	5.688 personnes

Ce défi se décline en quatre objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

II.3.1. Population et démographie

II.3.2. Logement

II.3.4. Les services et commerces locaux

II.3.5. Développement culturel, sportif et touristique

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 3.2. : Améliorer le cadre de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal :

IV.A.2. Densifier l'urbanisation

*IV.2. Satisfaire les besoins**IV.4. Favoriser une mobilité durable***Objectif n° III.1. : Répondre aux besoins en logement pour toutes les générations**

D'autres facteurs renforcent l'inaccessibilité des logements et des terrains pour certains ménages :

- le pourcentage de logements publics dans l'entité est très faible : la commune ne dispose que de 2 logements sociaux, 2 logements d'urgence et 4 logements d'accueil pour des réfugiés en attente de régularisation (Initiative Locale d'Accueil). Néanmoins, les récents programmes d'actions en matière de logements (2007-2008 et 2009-2010) envisagent la création de plus d'une vingtaine de logements, ce qui montre la volonté de la commune de pallier ce manque. En outre, le Gouvernement wallon envisage de pénaliser les communes qui n'offriront pas à terme 10 % de logements publics ou subventionnés sur leur territoire.
- la part du logement locatif est faible par rapport à la moyenne wallonne. En 2001, plus de 80 % des logements étaient occupés par leur propriétaire.
- seulement 2,6% des logements sont des appartements, ce qui limite l'acquisition ou la location d'un logement de taille modeste pour les personnes âgées ou les jeunes ménages.

L'objectif est donc de développer l'offre en logements dans la commune de Walhain, afin de permettre aux jeunes et aux personnes âgées de rester vivre dans leur commune, tout en gardant l'aspect rural et en respectant les typologies traditionnelles.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à la proportion de jeunes habitant dans la commune, de logements à louer et de logements sociaux ou à loyer modéré.

Objectif n° III.2. : Accompagner les personnes âgées, chez elles ou dans des centres d'accueil

Différents groupes, mouvements ou associations sont consacrés aux aînés dans la commune et leurs proposent de participer à des activités variées (3x20 Nillois, Amicale des 3x20 de Perbais, Amicale des Pensionnés de Walhain-Saint-Paul, Association du troisième âge de Tourinnes-Saint-Lambert, UCP, Conseil Consultatif de Aînés,...). La vie des walhinois pensionné peut donc être très active.

Par ailleurs, ces personnes sont généralement très attachées au lieu où elles ont vécu, où elles ont élevé leurs enfants, et où elles possèdent un réseau social développé. Bien qu'elles perdent leur autonomie au fur et à mesure, elles souhaitent évidemment rester chez elles ou à proximité. Or, il n'existe qu'une seule maison de repos sur le territoire de Walhain, pouvant accueillir 54 pensionnaires. Deux autres maisons de repos sont situées à proximité (Chastre et Gembloux). Le CPAS possède un service d'aide à domicile pour assurer le bien-être des personnes âgées, mais le nombre de personnes âgées est trop important à Walhain et ne cesse d'augmenter.

Cet objectif vise alors à trouver des solutions pour accompagner les personnes âgées chez elles ou dans des centres d'accueil, en leur permettant de continuer à vivre sur le territoire communal, près de leur famille.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué par le nombre de personnes âgées vivant dans la commune, le nombre de maison de repos et le nombre de personnes travaillant comme aide à domicile.

Objectif n° III.3. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Pour mémoire, voir objectif II.2.

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

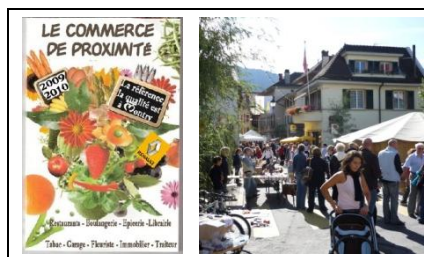
Le départ des jeunes est évidemment lié aux valeurs immobilières de plus en plus élevées, mais également au manque de « réponses » à leurs attentes spécifiques (accueil de la petite enfance, entreprises locales ou possibilité de télétravail). Cet objectif vise dès lors à y répondre afin de fidéliser les jeunes et ainsi de favoriser leur maintien dans la commune.

Il s'agit donc de redynamiser la commune, par exemple via le développement d'activités mais également de services qui leur sont destinés :

- plaines de jeux, crèches, écoles, activités ludiques pour les enfants (et jeunes ménages) ;
- festivals, école secondaire, activités de jeunesse (scouts, stages, formations, sport,...), développement de la mobilité douce (transport en commun et usagers doux) pour augmenter l'indépendance des adolescents ;
- bibliothèques, commerces de proximité, entreprises locales, centres de télétravail, établissements horeca pour les jeunes ménages ou les adultes isolés.

Il conviendra bien sûr d'interroger régulièrement les jeunes de la commune sur leurs attentes au niveau du territoire, des services, etc. Il sera nécessaire de faire appel à la population et que des jeunes participent aux groupes de travail, car il n'y a que peu de membres de la CLDR âgés de moins de 35 ans.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d'activités et de services proposés pour la jeunesse, et de la proportion de jeunes s'installant dans la commune.



DÉFI N° IV. : EN 2025, WALHAIN AURA ÉRIGÉ LA PROXIMITÉ EN ATOUT ÉCONOMIQUE

L'un des grands enjeux de développement d'une commune rurale est de réussir à organiser des conditions permettant de recréer une forme de mixité des fonctions pour éviter l'évolution vers des villages dorts. Or, la commune possède un caractère rural très fort (plus de 80 % du territoire communal est dévolu à l'agriculture), mais un taux d'emploi local très faible car Walhain est très bien situé dans le Brabant Wallon : la plupart des travailleurs se rendent à Bruxelles, Louvain-la-Neuve, Namur, et dans une moindre mesure, Wavre et Gembloux.

Les walhinois trouvent important de développer des activités économiques de manière locale, afin d'éviter cette tendance de développement particulièrement développée dans le Brabant Wallon. Les secteurs d'activités seraient principalement l'agriculture, fort présente à Walhain, le commerce, qui serait utile par ailleurs (voir objectifs I.1., II.2. et III.4.), le tourisme, qui a du potentiel. Cependant, toute autre proposition mérite d'être prise en compte (transformation agricole, secteur secondaire, secteur tertiaire,...).

Ce défi mise donc sur les capacités de walhinois à promouvoir des activités économiques locales et ainsi de générer de la plus-value sur la commune. Il se décline en deux objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique:

II.3.3 Economie et emploi

II.3.4 Les services et commerces locaux

Référence(s) au Plan Wallon de Développement Rural:

Objectif prioritaire 3.1. : création d'emplois, en particulier dans les secteurs valorisant les produits agricoles et sylvicoles ainsi que le patrimoine culturel et naturel de la région

Objectif prioritaire 3.2. : amélioration de la qualité de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de Structure Communal – Options et objectifs :

IV.1.4. Stimuler la vie villageoise

IV.3.1 Valoriser le bâti, les espaces publics et les sites d'intérêt touristique

IV.5.1 Valoriser les atouts spécifiques de la commune

IV.5.2 Organiser les conditions d'une mixité acceptable des activités

IV.5.3 Conforter et développer les filières locales d'activités économiques

Objectif n° IV.1. : Organiser les conditions d'une mixité des activités

Comme le préconisent les grands documents d'aménagement (CWATUPE, SDER, etc.), afin de densifier et de renforcer l'urbanisation, il est approprié de créer des lieux centraux permettant par exemple d'offrir une variété de fonctions dans un espace restreint, de faciliter l'organisation des services et des moyens de transport performants, d'économiser l'espace, de réduire les coûts d'équipement,...

Cet objectif vise donc à inverser la tendance actuelle vers la monofonctionnalité résidentielle des villages, en créant par exemple les conditions pour que se développe le commerce de proximité (épiceries, boucheries, boulangeries, banques, librairies,...), en aménageant des zones de développement économique, en favorisant l'installation d'entreprises ou d'indépendants, par exemple à proximité des grands axes de déplacement, etc.

Cette évolution devra évidemment respecter les typologies traditionnelles et la ruralité de la commune.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à la création de zones de développement économiques, puis du développement d'activités dans l'entité.

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

L'objectif vise à générer du profit pour les habitants de la commune. Les actions menées au départ favoriseront évidemment la mise en place d'un cercle vertueux : les emplois créés sur la commune favoriseront l'achat de denrées à proximité et donc le commerce local, puis la convivialité de la commune, qui donnera envie aux travailleurs d'y rester, par exemple via le télétravail, etc.

L'objectif peut être atteint via :

- la consolidation et la diversification de l'agriculture ;
- l'accueil de certains services externes des entreprises bruxelloises, namuroises et louvanistes (traduction, comptabilité, télétravail,...) ;
- la mise en place de commerces locaux ;
- la connaissance la commune par le tourisme ;
- l'installation de PME, et leur agrandissement (éviter leur délocalisation) ;
- l'installation d'indépendants ;
- la collaboration entre les entreprises locales et leur connaissance,...

De par ces nombreuses possibilités, l'objectif n° IV.2. se retrouve également dans le défi n°VI « Gérer son environnement et ses ressources naturelles ».

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre de création/fermeture d'entreprises et professions libérales et au nombre de commerces de proximité.



DÉFI N° V. : EN 2025, WALHAIN AURA FAVORISÉ UNE MOBILITÉ DURABLE

La commune de Walhain n'est pas vraiment privilégiée en termes de choix modaux : aucune gare SNCB n'est situé sur le territoire de la commune, mais la commune est quand même desservie par 4 lignes de bus TEC. La proximité par rapport aux grands pôles économiques du Brabant Wallon permet aux walhinois d'imaginer des alternatives à la voiture, mais elle reste quand même le moyen de transport utilisé dans la grande majorité des cas. En effet, en plus de notre mode de vie favorisant les déplacements et la rapidité, la commune est traversée par deux axes routiers très importants, la N4 et la E411 qui permettent la desserte rapide de pôles importants. Ces axes étant situés de part et d'autre de la commune, le trafic de transit est relativement important sur les voiries communales. De nombreux accidents ont lieu sur le territoire communal, et quelques carrefours sont vraiment problématiques. De plus, l'éclairage n'est pas toujours bien situé ou dosé (il fait l'objet d'une mesure dans le SSC), et on remarque un problème de stationnement anarchique.

Un défi pour la commune sera donc de contrer cette tendance d'utilisation intensive de la voiture et des problèmes qui y sont liés. Walhain est déjà en bonne voie puisqu'elle a été sélectionnée par la Région Wallonne comme « Commune pilote Wallonie cyclable » et recevra donc d'importants subsides pour la création d'un réseau cyclable à l'échelle de la commune. Les autres piliers d'une mobilité durable devront donc être renforcés pour compléter ce réseau. Il s'agira donc de « moins circuler et mieux circuler », réduire les déplacements, et de réduire la proportion de déplacements automobiles. En densifiant et diversifiant les cœurs de villages (commerce, possibilité de télétravail, équipement,...), on peut réduire le volume des déplacements ; et en sécurisant les déplacements et favorisant les modes doux et les transports en commun, il est possible de diminuer le réflexe du « tout à la voiture ».

Ce défi mise donc sur la capacité à concilier déplacements, convivialité et sécurité. Il se décline en trois objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

II.1.2.2. Relief

II.2.5. Mobilité, voies de communication et espaces publics

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 3.2. : améliorer le cadre de vie en zones rurales

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

IV.1.3. Préserver les parties rurales du territoire des différents types de pression

IV.3.1. Valoriser le bâti, les espaces publics et les sites d'intérêt touristique

IV.4. Favoriser une mobilité durable

IV.6.2. Stimuler les coopérations supra-communales

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Les consultations avec la CLDR ont mis en évidence les problèmes de sécurité sur le réseau de voiries, pour les automobilistes mais surtout pour les usagers doux.

Les accidents entre automobilistes sont généralement liés à l'importance du trafic de transit, généralement rapide, mais également du croisement entre voiries de statut différent : des voiries communales étroites et relativement lentes débouchent directement sur la N4, et quelques gros carrefours sont problématiques. De plus, les entrées de villages sont généralement dangereuses car les automobiles sont rapides sur les routes de campagnes (e.a. trafic de transit) et ne réduisent que peu leur vitesse à l'approche des villages.

Le nombre de piétons à Walhain est très réduit, car ils ne se sentent pas en sécurité. Les usagers doux mettent en cause le manque de trottoir ou leur étroitesse, le peu de passages piétons, la faible qualité des aménagements cyclistes, etc. couplés à la vitesse et à la fréquence des automobiles. De même, la Nationale 4 et l'autoroute sont des barrages pour les utilisateurs doux, qui ne possèdent aucun moyen sécurisé de les traverser, ni même de les longer.

Par ailleurs, l'éclairage est peu cohérent sur le territoire communal (voiries et chemins) et ne favorise pas la sécurisation des voiries, quel qu'en soit l'utilisateur.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi par le calcul du nombre d'usagers doux dans les rues et chemins de Walhain, le nombre d'accidents automobiles et/ou impliquant un piéton/cycliste, des enquêtes sur le sentiment de sécurité des piétons.

Objectif n° V.2. : Maitriser la mobilité - gérer la vitesse et la fréquence des automobiles et éviter le trafic de transit

En plus de la sensation de vitesse, les walhinois sont dérangés par la fréquence des automobiles et l'importance du trafic de transit (« inutilité réelle » de la présence de ces voitures).

Par exemple, les chemins de remembrement sont utilisés comme routes de transit, et seule la limitation de vitesse à 90km/h les contraint. Ces routes sont donc fortement utilisées, ce qui amène un sentiment d'insécurité et des dérangements quotidiens (bruit, accidents, etc.)

La commune, même si elle ne maîtrise pas toutes les composantes des déplacements qui s'effectuent sur son territoire, peut contribuer à maîtriser la mobilité : hiérarchiser les voiries est dans ses cordes, ainsi que réhabiliter les espaces publics. De plus, il est également possible de limiter la fréquence et la vitesse des automobiles en mettant en place des contraintes de passages, des limitations de vitesse, en définissant et contraignant/favorisant la mobilité pour les différents utilisateurs.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être évalué grâce à une enquête sur la vitesse et la fréquence des voitures, et sur la sensation de walhinois de la mobilité des automobiles.

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

En plus de maîtriser la mobilité des automobile, il est important d'encourager le recours au mode de transport le plus approprié, et le plus respectueux du cadre de vie et de l'environnement :

- favoriser les modes doux (circulation piétonne et cycliste) et les transports en communs pour le déplacement des personnes ;
- inciter ces modes doux à s'inscrire comme alternative prioritaire à la voiture.

En effet, du fait de leur proximité, la plupart des établissements scolaires (secondaires et universitaires) ainsi que certains pôles d'emplois sont accessibles en vélo ou en transports en commun. Les attentes sont importantes, tant sur le plan utilitaire (écoles, commerces, pôles intermodaux) que pour les loisirs. Les

stratégies et propositions d’actions définies dans le Plan intercommunal de mobilité et dans le schéma de circulation du SSC serviront de guide pour élaborer les priorités.

4 lignes de bus traversent le territoire communal, le reliant aux grands pôles proches (Wavre, Ottignies – Louvain-la-Neuve et Gembloux) mais également des pôles de moins grande importance (Perwez, Jodoigne, Chastre). Aucune gare SNCB ne dessert malheureusement la commune mais la gare de Chastre est située juste à la limite avec la commune homonyme, à l’extrémité du village de Perbais.

L’élection de Walhain comme « Commune pilote Wallonie cyclable² » est l’occasion de développer un réseau de voies lentes destinées aux usagers doux et favorisant les déplacements lents, reliant les villages de l’entité entre eux et aux grands pôles d’attraction. De par son relief plat, la commune se prête particulièrement bien à ces modes de déplacement. Les communes d’Ottignies et Gembloux ayant également été sélectionnées, il est possible d’envisager une complémentarité entre ces communes et de voir ce développement cyclable à plus large échelle : développement d’une piste tout au long de la N4 entre Gembloux et Louvain-la-Neuve (par ailleurs proposé par le SSC et d’autant plus que le ministre Lutgen a annoncé en 2011 la réalisation prochaine de la piste cyclable entre Corbais et Louvain-la-Neuve, sur la N4), etc.

Le développement de la mobilité douce favorisera également la convivialité et la proximité au sein de l’entité.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au nombre d’abonnements TEC et SNCB sur la commune, aux comptages sur site de la fréquentation des points d’arrêts, au nombre de kilomètres de voie lente aménagés et au nombre d’emplacement de stationnement vélo utilisés à proximité des établissements fréquentés par les walhinois.

² 10 communes sur les 262 communes wallonnes ont été sélectionnées. Walhain est la seule d’entre elles qui est rurale, et, avec Ottignies, elles sont les seules brabançonnaises : les autres lauréates sont les communes de Gembloux, Namur, Marche, La Louvière, Tournai, Mouscron, Wanze et Liège.



**DÉFI N° VI. : EN 2025, WALHAIN AURA GÉRÉ SON ENVIRONNEMENT
ET SES RESSOURCES NATURELLES**

Le réseau écologique de Walhain n'est pas riche : plusieurs ruisseaux, mais peu de zones boisées, de prairies, etc. De plus, ce réseau est interrompu par les vastes étendues agricoles, et se détériore insidieusement par le développement d'espèces invasives. Il n'existe par ailleurs pas de statut de protection pour le patrimoine naturel.

L'eau est une problématique importante puisque d'une part, les risques d'inondation et de coulées de boues sont relativement élevés et dispersés, et d'autre part les eaux de surface sont de très faible qualité. Les nappes phréatiques sont en outre facilement accessibles par les produits percolant.

Ce défi est donc de trouver un équilibre entre les besoins de production agricole actuels (pour la Belgique mais également les agriculteurs) et une nécessaire pérennité de l'environnement pour demain. Il se décline en six objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

- II.1. Analyse des caractéristiques environnementales de la commune
- II.2. Analyse des caractéristiques paysagères et territoriales

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

- Objectif prioritaire 2.1. : renforcer la complémentarité entre agriculture, sylviculture et environnement*
- Objectif prioritaire 2.2. : préserver et développer les zones à haute valeur naturelle*
- Objectif prioritaire 2.3. : enrayer le déclin de la biodiversité*
- Objectif prioritaire 2.4. : préserver les paysages cultivés, notamment dans les zones défavorisées*
- Objectif prioritaire 3.2. : améliorer le cadre de vie en zone rurale*

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

- IV.1.3. Préserver les parties rurales du territoire des différents types de pressions
- IV.3. Valoriser le patrimoine et gérer les ressources naturelles

Objectif n° VI.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Pour mémoire, voir objectif II.1.

Objectif n° VI.2. : Maintenir l'agriculture, la développer, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Pour mémoire, voir objectif I.1.

Objectif n° VI.3. : Créer de la richesse propre à la commune

Pour mémoire, voir objectif V.2.

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

La biodiversité locale diminue à Walhain : d'une part, les zones agricoles coupent le maigre réseau écologique existant, et d'autre part, les plantes invasives se développent et colonisent les espaces utilisés par les espaces locaux. Les écosystèmes sont mis à mal pour ces mêmes raisons : les repères, nids, terriers et autre refuge pour la faune locale sont mis à mal par la diminution du nombre de haies, l'exploitation de toutes les surfaces terriennes pour l'agriculture ou les voiries, etc.

Cet objectif vise donc à protéger les écosystèmes abritant la biodiversité locale sur la commune de Walhain, mais également la régénération d'écosystèmes types, et la protection des essences indigènes envers les invasives.

L'objectif concerne donc par exemple les agriculteurs via la mise en places de mesures agri-environnementales (plantation de haies, de pré-fleuris, de bandes enherbées, etc.), ou les particuliers (via la création de mares dans les jardins, la plantation de haies indigènes au lieu de haies de conifères,...) mais également la suppression du passage d'automobiles dans les chemins de remembrement, voire la replantation de certaines zones boisées. La mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature pourrait par exemple être incluse dans cet objectif, et les actions pour la protection des biotopes de valeur qui en découleraient. Dans le cadre de cet objectif pourrait également être mis en place un programme de sensibilisation et d'implication afin d'associer la population à la sauvegarde et à la gestion de l'environnement.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à une liste des actions de gestion organisées sur les sites naturels, l'évolution d'un inventaire de ces sites, écosystèmes et biotopes et d'une enquête sur le développement des espèces invasives.

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

La commune doit également accorder une attention particulière à l'évolution de ses paysages car il s'agit d'une de ses richesses qui mérite d'être mieux connue et valorisée.

En effet, les paysages agricoles font partie intégrante de la définition de la commune : comme indiqué plus haut, les walhinois apprécient particulièrement l'aspect rural et le cadre bucolique de leur commune. Walhain possède également un grand nombre de ruisseaux qui pourraient être protégés voire mis en valeur, et ainsi ajouter du charme aux paysages locaux. De même, le reboisement de certaines parcelles développerait des paysages qui étaient typiques jusqu'il y a peu.

De même, la typologie du bâti et de l'urbanisation sont très bien conservées et méritent d'être protégées (rejoint l'objectif II.1. sur ce point). Eviter l'étalement des villages permettrait de renforcer l'aspect bucolique des paysages bâtis, ainsi que favoriser la construction en matériaux locaux et typiques.

Cet objectif passera par une identification précise des espaces qui nécessitent une attention particulière voire une protection. Le Schéma de Structure Communal permet une première analyse de ces espaces et favorise la protection du caractère typique de l'urbanisation.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi grâce à un indicateur mettant en évidence l'évolution des superficies des différentes occupations du sol, et une enquête sur le ressenti des paysages locaux.

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Les ressources walhinoises ne sont pas toujours utilisées avec parcimonie. L'agriculture, pratiquée de manière intensive sur le territoire communal, génère de nombreux polluants, tels que des produits percolant, et appauvrit le sol pourtant favorable à l'agriculture. Il s'agit là de constatations générales liées au type d'agriculture pratiqué dans la plupart des pays du monde.

A Walhain, un des problèmes est lié au fait que les nappes phréatiques sont très facilement accessibles par ces produits percolant. A ce fait s'ajoute la pollution de ces eaux par les eaux usées domestiques car le réseau d'égouttage est très peu efficace et développé : les collecteurs ne sont pas existant, et certaines habitations ne possèdent même pas de fosses septiques. L'eau est donc une des ressources les plus fragiles de la commune. La dépollution des eaux permettrait également la protection de la biodiversité et des écosystèmes, puisqu'ils sont actuellement nombreux à être mis à mal (ex : eutrophisation dans les ruisseaux).

Le sol, fort exploité par l'agriculture, s'appauvrit et induit une diminution de la production et/ou une augmentation de la quantité de produits polluants utilisés (pesticides, engrais, etc.). De plus, suite à son exploitation intensive, ce sol perd de ses qualités intrinsèques ce qui favorise la formation d'une « croute de battance », qui limite l'infiltration et donc augmente le ruissellement de l'eau, et crée des inondations et coulées de boues. Faute de changer un modèle agricole, de simples pratiques culturales peuvent être mises en place pour diminuer ces risques.

La gestion de ces ressources naturelles, comme celle de toutes les autres, est donc un objectif primordial pour faire face à ce défi.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourrait être suivi via des tests de quantification de la pollution dans les sols et les eaux, des indicateurs de biodiversité autour des ruisseaux, au nombre d'habitation possédant de fosses septiques ou étant reliées à un collecteur, et au nombre d'inondations et/ou de coulées de boues.



DÉFI N° VII. : EN 2025, WALHAIN AURA VALORISÉ SON PATRIMOINE

Ce défi complète parfaitement le défi précédent : en plus de protéger et d'améliorer les caractéristiques typiques et les ressources naturelles de la commune, ce défi vise à les mettre en valeur et les dévoiler. Il prend donc en compte le développement de chemins et sentiers, de création de promenades passant par des points de vue valorisant le patrimoine paysager de la commune et le développement d'un tourisme rural, qui permettra la création de richesse propre à la commune.

Ce défi se décline en deux objectifs et se base sur :

Référence(s) au rapport socio-économique :

II.1. Analyse des caractéristiques environnementales de la commune

II.2. Analyse des caractéristiques paysagères et territoriales

Référence(s) au Plan wallon de développement rural :

Objectif prioritaire 1.1. : favoriser la création de valeur ajoutée au niveau des exploitations agricoles et forestière ainsi qu'au niveau des entreprises de transformation et de commercialisation des produits agricoles et sylvicoles

Objectif prioritaire 2.2. : préserver et développer les zones à haute valeur naturelle

Objectif prioritaire 2.3. : enrayer le déclin de la biodiversité

Objectif prioritaire 3.1. : favoriser la création d'activités économiques et d'emploi, en particulier ceux valorisant les produits agricoles et sylvicoles ainsi que le patrimoine culturel et naturel de la région

Objectif prioritaire 3.2. : améliorer le cadre de vie en zone rurale

Référence(s) au Schéma de structure communal – Options et objectifs :

IV.1. Conserver le caractère rural

IV.3. Valoriser le patrimoine et gérer les ressources naturelles

IV.5. Intégrer la dimension économique

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

La commune possède un patrimoine riche et varié, qu'elle met actuellement peu en valeur mais qui gagnerait à être connu :

- Patrimoine hydraulique : nombre de ruisseaux seront protégés mais pourraient être mis en valeur, par exemple l'embellissement de leurs abords, l'aménagement de sentiers de promenades les longeant, la possibilité de visites commentées accompagnées (dans le cas de zones ou écosystèmes à protéger du public) ;
- Patrimoine paysager : leur protection et leur amélioration peut être mis en valeur via l'aménagement de chemins de promenade, d'un réseau de voies lentes, de points de vue, etc. pour leur permettre d'être découverts ;

- Patrimoine géographique : Walhain est le centre géographique de la Belgique ;
- Patrimoine historique : la zone du vieux château, en plus d'être historiquement intéressante (ruines du château), est entourée de zones humides à la biodiversité particulière qu'il pourrait être intéressant de protéger et de mettre en valeur. La commune possède en outre des tumuli, un moulin, la tour d'Alvaux, des églises et presbytères, de belles fermes anciennes, etc.

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce au relevé du nombre d'activités organisées autour du patrimoine et à la fréquentation de certains sites et chemins de promenade.

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Située à proximité de grands pôles touristiques (Wavre, Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Namur, Waterloo, La Hulpe, Genval,...), la commune de Walhain possède un patrimoine riche et varié (voir ci-dessus) et donc un potentiel touristique non-négligeable. De plus, la tendance actuelle de développement du tourisme agricole/de campagne trouverait également un intérêt à Walhain, puisqu'il s'agit d'une commune au cadre de vie bucolique.

Cependant, la commune de Walhain n'exploite pas encore ce potentiel : il n'existe encore presque aucune chambre d'hôte (une à Nil-Pierreux), gîte rural ou gîte à la ferme et très peu d'établissement horeca. Toutes les activités autour de la ruralité, des fermes et de leur production pourraient être mises en avant dans l'activité touristique. De même, certaines activités de loisirs (équitation, golf, loisirs de plein air), pédagogiques (animations rurales), de découvertes et promenades (circuits découverte par thématique) pourraient être développées et promues à l'extérieur.

Le développement touristique de la commune permettrait cependant de créer de la richesse propre à la commune, de faire valoir les produits du terroir produits localement, de diversifier l'agriculture et donc de la renforcer,...

Le degré de concrétisation de cet objectif pourra être suivi et évalué grâce à un recensement des initiatives nouvelles dans ce domaine, du nombre d'établissement dans le secteur de l'horeca et une comptabilisation des nuitées.

PISTES D' ACTIONS

Sur base du rapport socio-économique et d'un travail de réflexion avec la CLDR (d'octobre 2011 à février 2012), une liste provisoire de projets pouvant être réalisés dans le cadre du PCDR a été établie.

Aucun tri n'a pour l'instant été effectué dans cette liste qui reprend donc la totalité des idées évoquées par la commission. Dans le courant du premier semestre 2012, une nouvelle consultation de la population permettra d'identifier quelles actions sont réellement et/ou largement souhaitées par les habitants.

Un inventaire plus complet des potentialités de certains lieux et des différents locaux évoqués sera également effectué afin de préciser la localisation des actions proposées et d'évaluer l'opportunité de leur inscription dans le programme d'action du PCDR.

Dans la suite de ce chapitre, on précisera pour chacune des 47 pistes d'action : les motivations et les objectifs concernés.

Piste d'action n°1 : Aménager certaines places en lieux conviviaux et sécurisés

Le rapport socio-économique a mis en évidence que l'aménagement des espaces publics est un domaine dans lequel beaucoup de projets pourraient être entrepris à Walhain. Le territoire communal ne comporte en effet que cinq véritables places (espaces publics qui combinent le nom et la fonction de « place »). Notons que certains espaces publics ont déjà fait l'objet de réaménagement ou de projet d'embellissement. Cependant, certaines de ces places pourraient être réaménagées, sécurisées ou requalifiées en fonction de leur localisation et de la réalité du contexte dans lequel elles se trouvent. Par ailleurs, certains villages ne possèdent aucune place publique clairement identifiable, malgré une motivation parfois importante de leurs habitants.

Cette piste d'action devrait déboucher sur plusieurs fiches-projets qui préciseront quels espaces sont à (ré)aménager et selon quelle philosophie (espace partagé, espace piéton, pour l'organisation d'événements, etc.). Les lieux déjà évoqués et qui feront l'objet d'un inventaire plus précis sont les villages de Perbais, Tourinnes-st-Lambert, Lerinnes, Walhain, la place du Tram à Nil, la place Clochemerle à Nil Pierreux et l'espace devant l'église de Nil-st-Vincent.

Part exemple, à Walhain, le centre possède « officiellement » 2 places publiques, bien qu'aucune n'ait de vocation de lieu convivial de rencontre. En effet, elles sont principalement destinées au stationnement de courte ou plus longue durée mais ne possède aucun élément retenant les habitants. Le village central de la commune gagnerait pourtant à posséder un espace de rencontre convivial, ne fut-ce que pour organiser la kermesse, ou toute autre festivité, comme les activités liées au tour cycliste du Hain (circuit élites et espoirs), etc. Afin de créer une vraie place à Walhain, ces places peuvent être réaménagées, mais l'on peut également en créer une nouvelle. Une proposition est par exemple de déplacer le Service des Travaux et de créer une place à côté de l'école Ste-Anna, en face de la maison communale. L'aménagement de cette place permettrait de mettre en valeur cette partie du ri de Chevequeue et de réhabiliter le chemin qui le longe pour arriver à la drève.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°2 : Créer et rénover des espaces de jeux

Quelques villages de Walhain possèdent un espace de jeux : Walhain (place de la Culée), Nil (place du Tram, place Clochemerle), Perbais (la « Forge »), terrains de sport, etc. Ils sont destinés aux petits ou plus grands, mais sont souvent vétustes ou ne correspondent plus aux normes de sécurité. Les habitants de la commune aimeraient voir ces espaces rénovés, et s'en développer de nouveaux dans les villages lésés. Une idée pourrait être d'aménager des parcelles actuellement en friche dans les zones plus densément peuplées afin de créer des espaces verts accueillant des vergers et des jeux (tous âges), par exemple entre la rue de la Barre et la rue de l'Amende, à la rue de la Station ou à la rue Gillisquet.

La fiche-action devra donc faire l'inventaire des espaces de jeux sur la commune, analyser leur état, proposer des rénovations et des aménagements pour de nouveaux espaces (tous âges).

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif III.3. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°3 : Créer des lieux de rencontre

La commune de Walhain ne possède que peu de lieux de rencontre à proprement parler, malgré une volonté d'améliorer la convivialité de la commune. Une possibilité pour favoriser le contact social entre les habitants est de créer des lieux de tous types où ils auraient des activités communes. Des pistes d'action proposent déjà la création de places publiques, de commerces locaux, ou de réaménager des bâtiments en « maisons de villages ». Une autre possibilité pour arriver à cette fin est de créer des cafés/brasseries, qu'ils soient privés ou gérés par les habitants, ou des lieux d'activités communes comme le Potawal, des vergers et jardins collectifs, etc. (en parallèle avec la mise en place de compostage à grande échelle, de plantation de petits arbres et/ou de fruitiers,...). Le développement de tels projets à proximité des écoles devrait être accompagné par des projets pédagogiques.

Deux exemple plus concrets ont déjà été proposés à ce stade : le réaménagement de « la Forge » à Perbais et de la grange des « Six Heures » à Saint-Martin.

- « La Forge » est un bâtiment situé au centre du village de Perbais (rue de la Cruchenère). Il se compose d'une salle de fêtes, d'une cuisine, d'un premier étage et de sanitaires. A l'extérieur se trouve un jardin avec un terrain de sport (basket), une plaine de jeux, un espace barbecue et un terrain de pétanque. La Forge accueille en priorité les activités paroissiales et les associations de Perbais, mais plus les mouvements de jeunesse. En particulier, la Bibliothèque publique de Perbais y est hébergée de façon permanente. Cependant, le jardin, tout comme le bâtiment, est en mauvais état, voire presque insalubre. Perbais ne possède pas d'autre salle polyvalente, alors que la vie associative y est dense. Les habitants proposent donc le réaménagement de ce bâtiment, afin d'y accueillir dignement les comités, fêtes, associations, cours et autres conférences organisées dans le village.

- La grange des « Six Heures » est située au croisement de la rue Saint Martin avec la rue des Six Heures, en face de la place de l'Eglise st-Martin et à côté de l'arrêt TEC des bus n° 30, 24 et 34. La grange est entourée d'un vaste jardin, protégé de la rue par une haie, où est aménagé le Potawal. La grange des Six Heures pourrait être réaménagée en maison de village ou en lieu de rencontre pour personnes âgées ou handicapées, écoliers, villageois, etc. via des cours divers (culture naturelle et création de potager, cuisine, etc.) rencontres sportives/éducatives, ateliers, bibliothèque, conférences, salle de détente, maison des jeunes, petit café local, etc. Une plaine de jeux pourrait également être installée dans le jardin de la grange. La rénovation devrait être basée sur les énergies renouvelables

L'asbl « le Fenil » pourrait également être demandeuse d'agrandir les possibilités d'événements et activités visant à la rencontre entre les walhinois. La salle qu'ils ont à disposition est située au centre du village de Tourinnes.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Objectif VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°4 : Créer un espace vert accessible à Walhain et à Tourinnes

Une mesure d'aménagement dans le SSC est de créer un espace vert accessible à Walhain. Il s'agit en fait de permettre au public de profiter du fond de vallée reliant le Square Roi Baudouin au site du Vieux Château. L'aménagement comprendrait la réalisation d'un sentier pour les usagers des modes doux, l'éclairage de la promenade et la mise en place de petits espaces de repos et de détente, le tout accessible aux personnes à mobilité réduite.

A Tourinnes, la demande a été formulée par les membres de la CLDR d'aménager le terrain à côté du terrain de foot et du cimetière, à l'arrière de l'école. Actuellement, il est la cible de dépôts clandestins, et gagnerait à être aménagé en parc avec des jeux pour enfants et adultes (modules de jeux et terrains de pétanque par exemple). Le parking de la buvette de foot pourrait également être agrandi afin de pouvoir y organiser des fêtes de quartier (type BBQ ou fête des voisins), brocantes ou autres activités collectives.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°5 : Faciliter les initiatives de quartier

La commune de Walhain possède un potentiel important au niveau social : il existe de nombreux groupes de villageois désireux d'organiser des activités qui renforceraient la convivialité sur le territoire. Il semble dès lors important de faciliter voir soutenir ce genre d'initiatives (BBQ, brocante, fêtes de voisinage, etc.) par exemple via la création d'une cellule de prêt de matériel au niveau communal (avec éventuellement une participation modique des personnes pouvant en bénéficier) : podium, tentes SNJ (déjà disponibles), chapiteau, château gonflable, chaises, tables, frigos, etc. Les habitants de la commune devraient en outre être mis au courant de l'existence de cette cellule et des possibilités de location du matériel.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°6 : Poser des barrières antibruit le long de la E411

La E411 est fortement génératrice de bruit, qu'il serait possible de réduire grâce à la pose de barrière antibruit, principalement à Tourinnes-st-Lambert. Si la pose de cette barrière devait prendre du temps, une première mesure pourrait être de planter des arbres afin d'atténuer au maximum les nuisances.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Piste d'action n°7 : Gérer la circulation

Le PICM a cerné un certain nombre de situations où le profil en travers de la voirie communale et la configuration des carrefours ne permettent pas (ou ne permettent plus) de répondre aux besoins de tous les usagers et où un réaménagement s'impose de manière à fluidifier et/ou à sécuriser les déplacements. De même que pour la piste d'action précédente, une série d'actions peuvent être menées pour favoriser une gestion de la circulation au niveau communal :

- Gérer la vitesse des automobiles dans les villages : par exemple via l'aménagement de panneaux afficheur de vitesse, la création d'îlots fleuris, la concrétisation des aménagements provisoires qui y sont installées (potelets verts en plastique) via la construction de bordures, la plantation d'arbres et de buissons, etc. tout en respectant les conditions minimales pour le trafic agricole, des contrôles répressifs au sein des villages (en tous cas au début), des effets de porte (voir Piste d'action n°12 :) ;
- Aménager les voiries et nœuds de circulation à problème : il existe une série de nœuds de circulation relativement « accidentogènes », qui sont en partie solutionnés grâce aux aménagements récents sur la N4 (rond-point au croisement N4-rue de Blamont-rue de Hautbiermont et feux de signalisation au carrefour du « Seuciau ») ;
- Mettre les cœurs de village en « zone 30 » ;
- Installer des feux clignotant orange qui passent au rouge si les voitures arrivent à plus de 50km/h ;
- Améliorer l'état des voiries agricoles : la commune compte encore un grand nombre d'exploitations agricoles, et, pour les agriculteurs, les chemins qui permettent l'accès à leurs terres sont un outil de travail à part entière. Une partie non-négligeable de ces chemins est cependant dans un mauvais état et pose de grosses difficultés notamment en période de récolte des betteraves. D'autres usagers (cyclistes, piétons) sont demandeurs de chemins ruraux praticables pour les loisirs ;
- Mener des actions de sensibilisation au trafic, du type « journée sans voitures » ;
- Evaluer l'efficacité des « zones 30 », voire en étudier la pertinence, aux abords des écoles et des principaux équipements communautaires ;
- Limiter le stationnement intempestif dans les villages via le marquage au sol d'emplacements de stationnement officiels et des contrôles répressifs (en tous cas au début).

Cette piste d'action pourrait donc aboutir à plusieurs fiches-projet concrétisant ces idées.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver la cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° V.2. : Maitriser la mobilité – gérer la vitesse et la fréquence de automobiles et éviter le trafic de transit

Piste d'action n°8 : Rééquilibrer les charges de trafic

Un des objectif du PCDR est de maitriser la mobilité, c'est-à-dire entre autre gérer la fréquence des automobiles sur le territoire walhinois et d'éviter le trafic de transit. Une idée proposée par la CLDR est de rééquilibrer les charges de trafic sur les principales routes qui traversent la commune pour rejoindre les grand-routes (E411 et N4). Il s'agit par exemple de la drève de Chevequeue/rue du centre/rue Gillisquet à Walhain, pour arriver à Tourinnes et à la E411, et à la Grand'Rue à Perbais pour rejoindre la N4. Ces deux itinéraires sont de plus des centres de villages actifs et des voies utilitaires pour les usagers doux (proximité de la gare de Chastre et école à Perbais, école et maison communale à Walhain,...). Il serait donc favorable, pour augmenter le caractère convivial et sûr de ces villages, de détourner le trafic qui y transite vers la rue de la Sauvenière/rue du Vieux Château/rue de la Chapelle Ste-Anne/aulnaie/chemin de remembrement/chemin de la scierie (à Walhain) et un détour par la route provinciale pour rejoindre la N4 (à Perbais) ; voire de limiter au maximum ce trafic de transit entre la N4 et la E411 en installant des panneaux « excepté circulation locale ». De même, un embellissement et une sécurisation de ces rues (e.a. via le ralentissement des automobiles) permettrait de développer la convivialité des villages et favoriserait les usagers doux.

Cette piste d'action imposera de définir clairement la mobilité des différents moyens de transport sur le territoire communal (vélos, piétons, voitures, PMR, mais aussi poids lourds)

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° V.2. : Maitriser la mobilité – gérer la vitesse et la fréquence des automobile et éviter le trafic de transit

Piste d'action n°9 : Développer la mobilité douce

Développer la mobilité douce est un objectif en soi du PCDR. Une série d'actions peuvent être menées pour favoriser le développement communal en ce sens :

- Créer des trottoirs dont la continuité et la largeur permettent la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite dans les différents villages ;
- Aménager un réseau de chemins alternatifs aux voiries afin de favoriser les déplacements doux en les rendant agréables et sécurisés (voir Piste d'action n°10 :) ;
- Sur les voiries, aménager et/ou sécuriser les passages et voies réservés aux usagers doux, en particulier aux alentours des écoles ;
- Eclairer (de manière raisonnée) ces voies lentes ;
- Développer l'offre en transports en commun : elle n'est pas suffisante aux yeux des habitants de la commune, ni en fréquence, ni en points d'arrêts. Une information concernant offre en bus (tarifs, horaires, emplacements des arrêts, etc.) devrait également être mise à disposition des habitants de la commune via le site internet voire le bulletin communal.

Cette piste d'action se concrétisera en plusieurs fiches-projet ayant toutes le développement de la mobilité douce comme objectif.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

Objectif n° VI.4. : Conserver voir régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°10 : Aménager un réseau de voies lentes utilitaires, sécurisées et agréables

Les aménagements prévus par le Plan Communal Cyclable seront principalement réalisés sur les voiries existantes par des aménagements de modération des vitesses induisant de facto sécurité et convivialité. Il existe cependant de nombreux chemins et sentiers qui demandent peu d'aménagement et permettraient un déplacement à pied, vélo ou cheval plus agréable que la circulation sur voiries. Suite à l'aménagement de ces itinéraires alternatifs, ces deux réseaux pourraient se compléter et fournir à Walhain une couverture complète et agréable pour les déplacements doux (utilitaire mais aussi promenades). Ils seraient aménagés en tenant compte de la nécessité du passage des convois agricoles, du développement de la biodiversité, de la mise en valeur du patrimoine et des paysages, etc. Il est important dans ce but d'organiser des concertations entre la commune, le groupe sentier et les propriétaires des terrains longeant les chemins (phagocytose des sentiers au fil du temps).

De nombreux itinéraires sont déjà proposés par la CLDR : chemin entre la N4 et l'école de Nil, chemins de remembrement, ancienne ligne 933, chemin du ri de Chevequeue, chemin de l'Aulnaie, Bois Bono, Fond Cantillon, champs du Favia, chemin du Vieux Château, contournement de l'abbaye de Lérinnes...

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

Objectif n° VI.4. : Conserver voir régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysagers typiques, qu'ils soient naturel ou bâtis

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°11 : Matérialiser les parcours piétons/cyclables

Cette piste d'action propose de matérialiser les chemins et parcours piétons et/ou cyclables via la pose de poteaux en bois donnant des informations relatives aux directions et distances jusqu'aux différents villages ou points d'intérêt. Il serait dans la même veine de répertorier ces chemins sur cartes et de les mettre à disposition des habitants, touristes et promeneurs occasionnels. Des panneaux d'information pourraient également être installés à des endroits stratégiques (à déterminer, par exemple grâce au Plan

Communal Cyclable) et renseigner les promeneurs sur les spécificités du territoire, les écosystèmes traversés, etc. afin, entre autre, de favoriser le comportement respectueux des promeneurs.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver la cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°12 : Planter des drèves aux entrées des ~~entre~~ les villages et créer des effets de porte

La plupart des villages connaissent un problème de vitesse des automobiles. Une possibilité pour réduire cette dernière est de créer des effets de porte aux entrées des agglomérations. Il est par exemple possible de planter des drèves le long des voiries aux entrées des villages, et de rapprocher les arbres plantés à l'approche des agglomérations, voir de planter des haies entre ces arbres, pour densifier les objets de part et d'autre de la voirie, donner l'impression que la voirie est plus étroite, et impliquer une réduction de la vitesse des automobiles. Les drèves permettraient par ailleurs d'annoncer un carrefour ou un virage, de marquer le relief, mais également d'améliorer les paysages typiques de la région et d'offrir un refuge à la faune locale. De plus, elles peuvent servir de barrière pour protéger les pistes cyclables ou trottoirs qui les longent (ex : à aménager entre Nil et Tourinnes). Enfin, elles peuvent devenir un signal fort d'entrée dans la commune à partir des grands axes de communication.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° V.2. : Maitriser la mobilité – gérer la vitesse et la fréquence des automobiles et éviter le trafic de transit

Objectif n° VI.4. : Conserver voir régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

Piste d'action n°13 : Organiser le broyage collectif de déchets verts

La plupart des habitations de la commune possédant un jardin, la quantité de déchets verts produits chaque année est impressionnant. Malheureusement, la plupart de ces déchets se retrouvent en containers et sont déplacés à grands frais écologiques à travers le Brabant Wallon, alors qu'ils pourraient être ... sur place. En effet, le broyat (résultat du broyage) peut être récupéré et utilisé comme mulch, intrant pour le sol ou aérateur de compost.

Afin d'éviter l'achat personnel d'un broyeur, le service des travaux ou le parc à conteneurs pourraient se doter du matériel de broyage professionnel et permettre aux habitants de venir broyer leurs déchets verts. Le broyat pourrait être récupéré par eux, laissé à disposition des services communaux ou composté.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Piste d'action n°14 : Mettre les ruisseaux en valeur

Le rapport socio-économique met bien en évidence le potentiel hydraulique que possède la commune de Walhain. Malheureusement, ce potentiel n'est encore que peu exploité et mis en valeur. Un réaménagement des berges de ces nombreux cours d'eau, ainsi que leur dépollution, l'aménagement de chemins piétons à leur côté et la réintroduction de poissons permettraient le développement d'un réseau écologique structuré mais également de chemins et sentiers. Ces derniers pourraient être didactiques ou simplement agréables, et contribueraient à la densité du réseau alternatif de déplacement pour les usagers doux.

Tous les cours d'eau seraient concernés, comme le ri de Perbais, celui de Lérinnes, celui des Radas, de Chevequeue, etc.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Objectif n° VII.1. : Valoriser la bâti et le patrimoine naturel, entre autre le patrimoine hydraulique

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°15 : Compléter le réseau écologique

Le rapport socio-économique fait ressortir que le réseau écologique est très peu développé sur le territoire communal car il est interrompu par les vastes étendues agricoles, et qu'il ne possède que peu de zones boisées par exemple. Le PCDR a la capacité de contrer cette tendance, via une piste d'action visant à compléter ce réseau écologique morcelé : reboisement de zones, plantation de drèves entre les villages, création de bandes enherbées en bordure de parcelles agricoles (MAE), éviter la prolifération des espèces invasives, plantation de fruitiers (et protection des vergers existants), aides à la suppression des conifères, campagnes de plantation de haies vives en bordure de parcelles agricoles, chemins de remembrements, voies lentes, crêtes, etc. En plus de recréer un réseau écologique, ces actions amélioreraient la qualité des paysages, favoriseraient la diversité, limiteraient le vent et les inondations, etc.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Objectif n° VII.1. : Valoriser la bâti et le patrimoine naturel, entre autre le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°16 : Créer un « bureau de l'écologie »

Il ferait la promotion du respect de la nature, expliquerait le fonctionnement du territoire et de l'agriculture, le compostage, le tri des déchets, le réseau écologique, la biométhanisation, la culture biologique/naturelle, organiserait des conférences sur des thèmes divers, favoriserait le développement d'un potager des anciennes saveurs, etc.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°17 : Développer les énergies renouvelables

Dans un but général de réduire l'empreinte écologique de la commune, le PCDR propose de développer les énergies renouvelables sur la commune, qu'elles soient à usage privé ou publique (bâtiments communaux, écoles, etc.). Cette mesure passerait donc par la facilitation ou l'information à l'installation de panneaux solaires, à la mise en place d'éolienne, la création d'une unité de biométhanisation ou même de compostage collectif à l'échelle de villages ou de la commune entière.

Cette piste d'action débouchera donc probablement sur plusieurs fiches projets plus concrètes d'étude pour leur concrétisation.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Piste d'action n°18 : Créer des lagunages de quartier

La commune dépend du Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH) « Dyle-Gette ». Datant de 2005, le PASH prévoyait que les hameaux du Nord-Ouest de la commune (Nil-Saint-Martin, Nil-Saint-Vincent, Nil-Abbesse, Hautbiermont, Nil-Pierreux, Perbais et « Les Hayettes ») soient en régime d'assainissement collectif, reliés à la station d'épuration de Chastre. Depuis lors, un avant-projet de modification du PASH (approuvé en décembre 2010) fait passer les villages de Walhain-Saint-Paul, Tourinnes-Saint-Lambert et Lérinnes-Sart-Lez-Walhain au régime transitoire. Les autres villages de la commune sont sous régime d'assainissement autonome.

La CLDR voit le faible réseau d'égouttage comme une opportunité pour développer un système alternatif et créer un projet pilote de lagunages semi-collectifs de quartier pour passer en régime autonome. Le Carmel, le Ri des Radas, le Ri de Lérinnes et la zone humide autour du Vieux Château se prêteraient par exemple bien à l'expérience.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° VI.4. : Conserver voir régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Piste d'action n°19 : Créer un/des bassins d'orages paysagers

Comme exprimé dans la Phase I du PCDR, l'histoire a montré qu'un orage violent peut provoquer des débordements du Nil depuis l'autoroute et jusqu'au confluent avec l'Orne. L'orage, bien qu'il soit l'origine de la montée des eaux, n'est pas l'unique responsable : l'absence de bassin d'orage pouvant contenir les eaux de ruissellement issues notamment de l'autoroute en est un élément déterminant.

Un bassin d'orage pourrait être créé le long du Hain, pour éviter et résoudre les problèmes liés aux inondations, tout en étant aménagé pour créer de nouvelles zones humides intéressantes et favoriser le développement d'écosystèmes particulier. De même, le patrimoine historique pourrait être mis en valeur via la recréation de douves autour du Vieux Château.

A cette mesure pourraient être ajoutées des primes pour l'installation de citernes individuelles d'eau de pluie.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° VI.4. : Conserver voir régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Objectif n° VII.7. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°20 : Mener des actions et sensibiliser la population au problème de la baisse de la biodiversité

Le caractère rural de la commune est entre autre défini par le patrimoine naturel, et donc la biodiversité. Le problème de la baisse de la biodiversité est mondial mais doit être solutionné localement. Le PCDR peut être un moteur pour débiter cette démarche au niveau local, via la sensibilisation et la mise en place d'actions contre la baisse (et pour le développement) de la biodiversité. En plus de conférences sur le sujet, la commune peut par exemple favoriser la plantation de haies et l'aménagement de bosquets sur les talus, se tenir au fauchage tardif le long des routes et des chemins de remembrement (Mesures Agri-Environnementales), ne pas imposer la taille des arbres et haies au printemps, favoriser le développement de zones humides (qui pourront être classées en zones Natura 2000) et limiter leur accès au public à quelques visites collectives instructives, protéger les vergers existants et en aménager de nouveaux, réintroduire certaines variétés de fruits (ex : pêches de Walhain), promouvoir les haies champêtres (plutôt que de conifères) auprès des citoyens, organiser une distribution d'arbres d'essences locales, planter le talus de l'autoroute, etc. Il faudrait par ailleurs assurer une vraie répression des actes

anti-citoyens tels que les feux de plastique, les dépôts clandestins (ex : champs à côté du cimetière de Tourinnes), les dépôts de gravats (ex : derrière l'école de Tourinnes), etc.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

Piste d'action n°21 : Identifier et valoriser les zones d'intérêt biologique

Cette piste d'action propose de faire un relevé de terrain et de déterminer les zones au potentiel biologique, de biodiversité, d'écosystème, etc. Suite à cet inventaire, il serait intéressant de déterminer des zones à protéger (éventuellement créer une/des réserves), de valoriser ce patrimoine naturel (ou l'améliorer), voire de limiter l'accès à ces zones à quelques visites didactiques par des personnes responsables.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Piste d'action n°22 : Eclairer moins mais mieux

Comme abordé dans le Schéma de Structure Communal, l'éclairage public dans l'entité est en partie obsolète, énergivore et manque de cohérence. Une piste d'action est alors de définir une stratégie en d'éclairage qui permettra une meilleure convivialité, une sécurisation accrue (notamment des pistes cyclables) et une valorisation des nombreux bâtiments et espaces de qualité que possède l'entité, tout en respectant les principes du protocole de Kyoto. La réflexion sur ce « plan lumière » complètera celles relatives aux aménagements « urbains », afin d'en optimiser la sécurité (abords d'écoles, traversées de voiries par les usagers lents, croisements importants, lieux de rencontre, abords des futures maisons de villages ou « multiservices »,... Un exemple concret est l'éclairage, à Tourinnes, à hauteur de la cure, de la salle du Fenil et de l'école.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°23 : Sensibiliser ~~le monde agricole~~ les walhinois à la protection des ressources en eau

Comme l'expose le rapport socio-économique, une des faiblesses de la commune de Walhain est le fait que les nappes phréatiques sont facilement accessibles par les polluants percolant. Les pollutions du sol

sont évidemment imputables en partie aux agriculteurs (pesticides, engrais, etc.) mais également à la commune et aux habitants.

Au niveau de l'agriculture, afin de freiner l'augmentation du nitrate dans les eaux, la RW (dans le PGDA) propose de diminuer les quantités de fertilisants à épandre, de limiter les périodes et conditions d'épandage (aux bords des points d'eau et des sols inondés) et de modifier les modalités de stockage des effluents d'élevage. Dans le cadre de ce PGDA, le territoire de Walhain est une zone vulnérable qui est presque entièrement consacrée aux cultures, et la teneur en nitrate des eaux souterraines dépasse déjà ou risque de dépasser la norme européenne légale de potabilité (50 mg/l). De son côté, l'agriculteur a également intérêt à mieux gérer les quantités d'azote qu'il répand : d'un point de vue économique (rentabilisation maximale des fertilisants épandus) mais également pour son image par rapport aux riverains.

Une grande partie des polluants est également générée par les particuliers, leurs produits d'entretien, ménagers et de jardinage : plusieurs études ont montré que l'entretien des routes (sel) et des terrains de sport, les engrais et pesticides utilisés dans les jardins privés, les détergents, les huiles de moteur, la peinture, les désinfectants et médicaments, les produits chimiques de piscine, et les autres produits d'entretien sont en général utilisés de manière très concentrée et déversés sans conscience de leur percolation jusqu'aux nappes phréatiques.

La sensibilisation de l'ensemble des walhinois à la protection des ressources en eau semble donc indispensable.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Piste d'action n°24 : Organiser « un vélo-bus »

Plusieurs dizaines d'enfants empruntent quotidiennement le chemin de l'école. Quelque soit leur mode de déplacement (à pied, à vélo, en bus, en train ou en voiture), ils doivent se sentir en sécurité tout au long de leur trajet. De nombreux élèves du primaire semblent souhaiter se rendre à l'école à vélo, mais leurs parents considèrent que le chemin vers l'école est trop dangereux. La plupart des familles se déplacent donc jusqu'à l'école en voiture, ce qui renforce l'insécurité aux abords de celle-ci. Il s'agit d'un cercle vicieux. Le « vélo-bus », système de ramassage scolaire à vélo, constituerait donc une alternative intéressante, un cercle vertueux : le fait que des enfants aillent à l'école en vélo diminue le nombre de voitures présentes aux abords de l'école. L'accès à l'école est donc plus sûr, le sentiment de sécurité augmente, les parents sont rassurés et plus d'enfants se rendent en vélo à l'école. De plus, le vélo-bus complèterait parfaitement l'action d'aménagement de voies lentes utilitaires (Piste d'action n°10 :). Le village de Sart-lez-Walhain est déjà très demandeur. Il est évidemment important, dans le cadre de ce projet, d'installer un nombre suffisant d'emplacement de stationnement pour vélo dans les écoles.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° V.1. : Sécuriser les déplacements

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

Piste d'action n°25 : Poursuivre le développement de services aux personnes âgées

Le rapport socio-économique expose que le nombre de personnes âgées dans la commune de Walhain est en constante augmentation.

Il n'existe qu'une maison de repos sur la commune de Walhain, accueillant 54 pensionnaires. Une nouvelle maison de repos ne serait donc pas de trop. Cet objectif pourrait être atteint en accroissant l'effectif du CPAS ou en favorisant la création d'une entité indépendante partiellement financée par la commune/fédéral. S'il s'agit d'un nouveau bâtiment, il doit être intégré au milieu du tissu rural actuel.

Par ailleurs, il existe divers groupes, mouvements et associations consacrés aux aînés, qui leur proposent de participer à des activités variées (3x20 Nilois, Amicale des 3x20 de Perbais, Amicale des Pensionnés de Walhain-Saint-Paul, Association du troisième âge de Tourinnes-Saint-Lambert, UCP...), mais il n'existe presque aucun centre d'aide ou d'accueil pour ces personnes. Il est pourtant possible de mettre en place une aide au déplacement et un accompagnement à domicile pour les personnes âgées souhaitant rester chez elles, par exemple en développant un « centre de jour pour personnes âgées », qui pourrait être aménagé à proximité de la place de Nil, ou dans les locaux en face du terrain de football de Walhain.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.2. : Accompagner les personnes âgées, chez elles ou dans des centres d'accueil

Piste d'action n°26 : Développer les échanges intergénérationnels

Créer des structures d'accueil intergénérationnel : Tout en respectant la ruralité, il est possible de rénover/réaménager ou construire des bâtiments « intergénérationnels » : ils accueilleraient une séniorie, une école ou école des devoirs, une crèche ou encore toute autre activité favorisant l'échange entre générations : salle/école multimédia, Espace Public Numérique, formations d'artisanat ou autre métier qualifiant (transfert de connaissance des personnes âgées vers les plus jeunes, entre autre via le SEL (voir Piste d'action n°32 :)). Un forum pourrait par ailleurs être créé pour y partager des idées d'activités ou de lieux favorisant les échanges intergénérationnels.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.2. : Accompagner les personnes âgées, chez elles ou dans des centres d'accueil

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°27 : Créer des logements intergénérationnels et de l'habitat groupé

Arrivés à l'âge de la retraite, les aînés préfèrent souvent continuer à occuper leur habitation, et en tout cas résider dans leur quartier, près de leur famille, en contact avec leur réseau social. Leurs habitations sont sous-utilisées puisqu'ils vivent en général seuls dans un bâtiment qui accueillait une famille nombreuse. Cependant, les personnes âgées n'ont que très peu de possibilité de rester vivre sur le territoire de Walhain en cherchant un plus petit logement. De même, lorsque survient une perte d'autonomie, ces personnes ne souhaitent pas nécessairement intégrer une maison de retraite. De plus, la commune ne possède pas un nombre assez élevée de maisons de retraites par rapport au nombre

grandissant de personnes âgées. D'un autre côté, l'acquisition d'un terrain voire la location d'une maison unifamiliale par de jeunes ménages est devenue difficile, entre autre à cause de la pression foncière sur le Brabant Wallon, percolant de Bruxelles. Ces jeunes n'ont donc pas la possibilité de rester vivre dans la commune où ils ont grandi, et d'y élever leurs enfants.

Des alternatives éventuelles, qui par ailleurs renforcent les liens sociaux, sont le logement intergénérationnel ou l'habitat groupé :

- Le logement intergénérationnel est le partage d'une habitation par une personne âgée avec une/plusieurs jeunes. Ces derniers payent un loyer abordable en échange de menus services et d'une présence.
- L'habitat groupé est une forme d'habitat où une partie des pièces/services sont communs (buanderie, jardin, chauffage, etc.), et permettent donc une diminution du prix de location.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° III.1. : Répondre au besoin en logement pour toutes les générations

Objectif n° III.2. : Accompagner les personnes âgées, chez elles ou dans des centres d'accueil

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°28 : Poursuivre le développement de logements publics

Le nombre de logements publics dans la commune est très faible, mais les récents programmes d'actions en matière de logements envisagent la création de plus d'une vingtaine de logements, ce qui montre la volonté de la commune de pallier à ce manque. Ce développement du parc de logement public via la création de logements pour foyers à revenus modestes et/ou moyens est à favoriser, car il permettrait l'accueil des jeunes adultes à Walhain. De même, de nouveaux logements de taille modérée et donc de loyer modéré peuvent être construits afin de permettre aux jeunes ménages, personnes âgées ou personnes seules de vivre dans la commune. Ce développement doit néanmoins se faire dans le respect de la ruralité et du caractère typique des zones urbanisées, et à priori dans les cœurs de villages, afin de respecter la logique de maîtrise du développement des villages (respect du SSC).

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° III.1. : Répondre au besoin en logement pour toutes les générations

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°29 : Créer une page internet pour l'aménagement du territoire

Un projet qui devrait être rapidement mis en œuvre est la création d'un site internet, qui serait lié/renseigné à/par celui de la commune, et servirait d'espace d'expression d'idées pour des aménagements locaux. Ce site permettrait une transmission des aspirations citoyennes aux dirigeants locaux, de manière directe et facilitée. Une section de ce site serait réservée à la CLDR et permettrait le suivi du PCDR lors de sa mise en œuvre. Si ce site est réalisé, il est important de lier ce projet à celui d'établissement d'un Espace Public Numérique afin de garantir à chacun un accès à internet et à cette page.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°30 : Améliorer l'intégration des jeunes et associations les regroupant

Par exemple, les walhinois trouvent que la troupe scout de Nil doit rester soutenue par un accompagnement structurel au niveau matériel, hébergement... Cette troupe refuse chaque année d'accueillir des enfants par manque de place dans la troupe et par manque d'encadrement. Il est donc nécessaire d'organiser et d'accueillir les mouvements de jeunesse au sein de la commune, et de laisser la possibilité de/faciliter la création d'une nouvelle troupe. Aménager un réseau de sentiers et un réseau cyclable ne pourra par exemple qu'être bénéfique pour les mouvements de jeunesse. De même, l'aménagement d'une place à l'église de Saint-Vincent permettra aux scouts d'avoir un lieu de rassemblement aménagé, sécurisé et agréable.

D'autres associations ou groupement de jeunes pourraient être soutenus ou créés, tels qu'une maison des jeunes, des associations centrées sur des thèmes touchant les jeunes (art de rue, musique/danse, etc.)

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°31 : ~~Encadrer~~ Informer les jeunes parents

Les jeunes parents présents sur la commune seront bientôt rejoints par d'autres grâce au PCDR. Il n'est pas toujours facile pour eux de savoir où s'adresser pour savoir quels services existent dans la commune. Au niveau communal, il est possible de mettre en évidence ce qui existe sur la commune et leur est destiné (écoles, plaines, etc.) en fonction de l'âge de leurs enfants. Un annuaire à destination des parents pourrait par exemple être édité : il reprendrait une liste de services et de personnes de contact, de coûts, et autres informations utiles.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°32 : Mettre en place un S.E.L.

Un Système d'Echange Local (S.E.L.) est un système d'échange de produits ou de services construit à côté du système monétaire classique. Il est généralement classé dans « l'économie sociale et solidaire ». Ce système permettrait à chaque walhinois de partager ses expériences et connaissances et en faire la promotion via le bulletin communal par exemple. Ce système permettrait par ailleurs de développer des activités intergénérationnelles d'échange de savoir et de favoriser le contact entre les citoyens.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Piste d'action n°33 : Organiser un marché hebdomadaire

Le nombre d'épiceries de proximité est très limité sur la commune de Walhain, et les marchés frais hebdomadaires les plus proches sont ceux de Perwez et de Chaumont. Les communes de Chastre et Mont-st-Guibert n'organisant pas non plus de marchés hebdomadaires, il pourrait être avantageux que la commune de Walhain en organise un, puisqu'on pourrait y faire la promotion et la vente de la production locale. Au niveau pratique, il suffirait d'aménager des bornes d'énergie et de gérer un service de nettoyage.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif III.3. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n°IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Piste d'action n°34 : Créer une zone d'artisanat mixte

Le plan de secteur sur le territoire de la commune n'est que très peu varié : il s'agit principalement de zones agricoles ou de zones d'habitat à caractère rural, et il n'existe aucune zone d'activité économique. Un des objectifs du PCDR est pourtant de développer la commune du point de vue économique. Cette piste d'action propose donc de créer une zone d'artisanat mixte (zéro émissions) le long de la N4 ou à proximité de la sortie n°10 de la E411, qui pourrait héberger une pépinière d'entreprise, un hall relais, un atelier rural, ou autre, voir même de créer un pôle commercial/PME/industries légères, couplé à un service d'aide à la création d'entreprise (recherche de subside, assistance juridique, communication, etc.)

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° IV.1. : Organiser les conditions d'une mixité des activités

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Piste d'action n°35 : Organiser un développement (économique) centralisé des cœurs de villages

La commune de Walhain commence à ressentir de manière nette les effets de la périurbanisation : les noyaux bâtis ont tendance à évoluer vers une typologie de « village-dortoir ». Parallèlement à ce phénomène, certains services collectifs relevant des niveaux de gestion régional ou fédéral ont tendance à se rationaliser de plus en plus (poste, transport public ...).

Un nombre important des trajets qui se font sur la commune est dû à des déplacements utilitaires par les habitants : trajets vers les commerces tels que les banques, librairies, points poste, épiceries, ou vers les services communaux, les centres d'accueil pour la petite enfance, etc. Une partie de ces déplacements peut être supprimé via le développement de maisons multiservices au sein des villages (où le besoin se manifeste), rassemblant des facilités telles qu'une permanence du Forem, un « point-Poste », un lieu d'accueil et d'information touristiques, une bibliothèque, un espace multimédia ... accompagnés éventuellement d'un commerce de proximité, ou d'une salle polyvalente. Une autre possibilité peut également être de créer des mini-zoning permettant le développement économique au sein des villages (limiter les déplacements vers le lieu de travail), ou le télétravail.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° IV.1. : Organiser les conditions d'une mixité des activités

Objectif n° V.2. : Maitriser la mobilité – gérer la vitesse et la fréquence des automobiles et éviter le trafic de transit

Piste d'action n°36 : Favoriser les circuits-courts et le commerce alimentaire

Dans un objectif général de donner des alternatives locales au développement de l'agriculture, il est proposé dans cette piste d'action de favoriser la vente des produits locaux en circuits-courts, via le commerce alimentaire local. Pour mettre en place une telle action, il sera nécessaire d'aménager un établissement de vente de produits locaux, qui peut être couplé à la vente de produits quotidiens (commerce de vie). Afin de favoriser le développement de ce commerce et d'en faire la publicité, un annuaire des productions locales pourrait être édité par la commune, reprenant les productions permanentes (lait, œufs, beurre, fromage,...) ou sporadiques (légumes, viande (?),...), l'exploitation qui les produits, et leurs lieux de vente.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°37 : Augmenter l'offre en services publics

Beaucoup de walhinois travaillent à temps plein en dehors de la commune. Ils désireraient alors voir l'offre en services publics s'élargir, principalement au niveau des heures d'ouverture de la commune et de la poste. Ils proposent donc de les accroître et/ou de mieux les cibler en fonction des besoins et horaires réels de la population. Par ailleurs, ils trouvent également que la desserte en transport en commun n'est pas suffisante, et proposent de mettre en place un proxibus, de rendre les bus TEC à un prix attractif, d'en augmenter la fréquence, etc.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° V.3. : Développer la mobilité douce

Piste d'action n°38 : Créer un label/concept « Cœur Vert de la Belgique »

Afin d'encourager les agriculteurs à utiliser des méthodes non-polluantes et à développer une agriculture biologique, une idée serait de créer un label « Cœur Vert de Belgique », qui prouverait des techniques de production respectueuses de l'environnement. Ce slogan serait utilisé pour toutes les communications, pour la vente locale mais aussi dans le reste du pays (plus grands commerces). Il s'étendrait aux horticulteurs, maraîchers, commerçants, etc. respectant un cahier des charges précis, et deviendrait une image de marque du centre de la Belgique. D'autres pistes d'action viendraient renforcer l'aspect

conceptuel du « Cœur Vert de la Belgique », comme la plantation de drèves entre les villages, la présence de haies et de paysages typiques, etc. Ce label/concept pourrait également être renseigné comme spécificité locale sur les grands axes avoisinants (voir Piste d'action n°42 :).

Il est nécessaire, pour l'établissement de ce label, de prévoir des incitants financiers ou autre, et en tous cas de faciliter les démarches pour sa création et sa mise en œuvre, etc.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°39 : Organiser une journée des associations et acteurs économiques walhinois

L'organisation d'une journée regroupant les associations mais également l'ensemble des acteurs économiques actifs sur la commune permettrait de mieux connaître ce qui se passe dans la commune, de faire la promotion de la production locale, et de créer de la convivialité au sein de la commune. De même, ce rassemblement pourrait favoriser une synergie entre les différents acteurs communaux.

Cette journée pourrait avoir lieu chaque année, et l'événement serait localisé sur les places des villages, en tournante.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Piste d'action n°40 : Développer le tourisme

Walhain possède un potentiel touristique qui n'est encore que peu développé : le vieux château ne se visite que suite à un contact avec la commune (voir Piste d'action n°41 :), le centre géographique de la Belgique est peu mis en valeur, les tumuli historiques, la chaussée romaine (origine de la limite linguistique) et le patrimoine architectural ne sont que peu connus, etc. Il serait intéressant de les aménager/réparer/mettre en valeur, d'en faire la promotion au niveau régional/provincial, et par exemple d'organiser des circuits mettant en valeur les potentialités de la commune (visite de fermes également, organisation de classes vertes, information sur les établissements horeca, patrimoine bâti ou paysager, etc.). Des panneaux d'information pourraient également être mis en place dans ces lieux en expliquant leur histoire et celle de la commune.

Il sera également nécessaire de développer l'offre en établissements horeca et en hébergement, qui pourraient être des moteurs dans le développement du tourisme rural : tables d'hôtes, gîtes à la ferme, restaurants de produits locaux du terroir, etc.

Par ailleurs, même les habitants de la commune ne sont pas toujours au courant de ces potentialités, et une idée pourrait être de reprendre un descriptif de ces lieux et bâtiments dans les feuillets communaux (ou autres) afin d'intéresser les gens de la commune à son urbanisme et son histoire.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° IV.2. : Créer de la richesse propre à la commune

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°41 : Valoriser le site du Vieux Château

Le Vieux Château de Walhain est un lieu caractéristique et historique de la commune de Walhain. Actuellement, il est peu mis en valeur : il est possible de le visiter, mais seulement suite à un contact avec la commune. Il est situé juste au sud du village de Walhain, dans une zone marécageuse. Ce site pourrait déjà être valorisé par d'autres pistes d'actions : récréation de douves (dont les traces sont encore visibles) comme bassin d'orage et création d'un lagunage de quartier dans la zone humide adjacente (ri des Radas). Une valorisation du site pourrait se faire au niveau paysager (plantations, mise en valeur du ri, etc.), mais également au niveau biologique, en développant l'écosystème particulier qu'est la zone humide et marécageuse. De même, une consolidation des ruines, l'entretien de la zone et la pose de panneaux d'informations, permettrait d'ouvrir le site aux touristes. Le site pourrait alors être accessible à tous, et des activités pourraient y être organisées par les habitants de la commune (chasse aux œufs à Pâques, Halloween, spectacles, fêtes moyenâgeuses etc.)

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver le cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° VI.4. : Conserver voire régénérer la biodiversité locale et les écosystèmes en développant un réseau écologique structuré

Objectif n° VI.5. : Protéger et améliorer les paysages typiques, qu'ils soient naturels ou bâtis

Objectif n° VI.6. : Gérer les ressources de manière durable, entre autre les eaux de surface

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°42 : Renseigner les spécificités de Walhain

Afin de faire la promotion de la commune et développer le tourisme, une possibilité est de renseigner les spécificités de Walhain le long des principaux axes traversant ou longeant le territoire. Des panneaux d'informations sont déjà présents tout au long de la E411 mais ne référencent pas Walhain ; mais aucun panneau de ce type n'existe sur la N4. De même, la drève de Chevequeue et la Grand'Rue de Perbais ne renseignent en rien les spécificités walhinoises. Les ronds-points vides sur la Nationale 4 pourraient servir de support médiatique pour renseigner ces spécificités.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales

Piste d'action n°43 : Mettre le patrimoine en valeur

Walhain possède un potentiel patrimonial élevé, grâce à son patrimoine historique mais également son patrimoine architectural. Cependant, toutes les constructions ne sont plus en excellent état, et il conviendrait de les réparer ou de les mettre en valeur. Une fiche projet pourrait dès lors faire un inventaire du patrimoine, de son état actuel et des réparations ou mises en valeur imaginables. Le témoignage des habitants de la commune pourrait faire partie des bases pour l'établissement de cet inventaire. A Tourinnes, ils proposent par exemple de reconstruire le mur de la Cure.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° II.1. : Conserver la cadre bucolique et la qualité de vie

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Piste d'action n°44 : Réactualiser des anciennes traditions

Quelques événements traditionnels se déroulent chaque année sur le territoire communal, comme le grand feu de printemps (brûler le bonhomme hiver) ou le tour des crèches à Nil. Afin de développer l'aspect culturel de la commune, la CLDR propose de rechercher les traditions oubliées et de les remettre au goût du jour.

Walhain compte par exemple 4 géants qui pourraient être ressortis à l'occasion de fêtes réorganisées en leur honneur. La plus vieille foire aux potirons d'Europe était organisée depuis 24 ans à Tourinnes et a été déplacée à Noduvez (Orp-Jauche) il y a quelques années à cause de l'âge avancé de l'organisateur de base. Il s'agissait d'une foire artisanale, avec une démonstration de vieux métiers, des groupes folkloriques, un concours de potirons, etc.

En analysant l'histoire de la commune ou de la région, il serait possible de trouver d'autres traditions ou légendes qui permettraient l'organisation d'événements sur différents thèmes (agriculture, jeux, sport, etc.). Ces activités pourraient être organisées par la commune ou les maisons de villages. Ces fêtes seraient l'occasion de mettre en valeur le patrimoine historique, bâti et naturel de la commune. Par la suite, ces événements pourraient représenter un aspect touristique de la commune.

Objectifs que l'action contribuerait à concrétiser :

Objectif n° I.1. : Maintenir l'agriculture, la diversifier, et améliorer les liens qu'elle entretient avec la population

Objectif n° II.2. : Aménager des lieux de rencontre et développer une identité walhinoise

Objectif n° III.4. : Fidéliser les jeunes et favoriser leur maintien dans la commune

Objectif n° VII.1. : Valoriser le bâti et le patrimoine naturel, dont le patrimoine hydraulique

Objectif n° VII.2. : Favoriser le développement d'un tourisme rural respectueux des caractéristiques locales